

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice
 M. RENÉ BEAUDET, analyste

**PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'OLÉODUC
DANS LE SECTEUR DU PARC D'OKA
PAR PIPELINES TRANS-NORD INC.**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 8 juin 2004, 21 h 30
Salle de la maison Lévesque
2017, chemin Oka
Oka

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 JUIN 2004	1
MOT DE LA MÉDIATRICE.....	1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

MONIQUE DORION, PIERRE LAUZON

MOT DE LA MÉDIATRICE

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

5

Bonsoir officiellement et merci de vous être déplacés pour venir nous rencontrer.

M. PIERRE LAUZON :

10

Vous, pareillement.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

15

Alors, je me présente. Je suis Christiane Courtois. J'ai été mandatée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour agir à titre de commissaire sur le mandat d'enquête d'une médiation concernant le Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka, projet de la compagnie Pipelines Trans-Nord inc.

20

Je vous propose immédiatement de voir l'ordre du jour de notre soirée. Je devrais peut-être dire un ordre du soir de notre rencontre de médiation.

25

Alors, après l'ouverture de la rencontre, je vous présente l'ordre du jour. On se présente, nous les participants, et je vais préciser les objectifs de la rencontre. Et il y a une période, je dirais peut-être d'une quinzaine de minutes, où je vous donne de l'information sur le processus pour m'assurer que vous compreniez bien qu'est-ce que c'est la médiation et les différences avec les audiences publiques et tout ça. Ensuite, la dernière partie sera plus de votre côté où on va discuter sur les enjeux de vos requêtes.

30

Alors, j'en étais à la dernière partie de l'ordre du jour. Ce sera la présentation de vos requêtes. Donc, on va pouvoir bien préciser et cerner qu'est-ce que c'est vos préoccupations, les enjeux qu'il y a dans ce dossier-là. Et ensuite, on va passer à votre consentement à la médiation et on verra ensuite le calendrier des prochaines rencontres. On va laisser un varia ouvert, si des fois il y a d'autres sujets dont vous voulez discuter avec nous. Ça vous va?

35

M. PIERRE LAUZON :

Oui.

40

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Alors, je vais passer aux présentations. Alors, comme je vous disais, je m'appelle Christiane Courtois. Je suis membre additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est-à-dire que j'agis comme commissaire à la demande ponctuelle du président. Je ne suis pas une membre permanente du Bureau. Ma nomination comme membre

45 additionnel vient d'être renouvelée pour un deuxième mandat de trois ans. Donc, le président m'a confié ce mandat-là.

Et auparavant, j'ai eu l'occasion d'agir comme membre de deux commissions, deux audiences publiques: une qui concernait un projet de développement hydroélectrique et l'autre qui
50 était un projet d'autoroute dans la région du Saguenay - Lac Saint-Jean. Donc, j'en suis à ma première médiation.

Vous avez dans la pochette mon curriculum vitae. Alors, si parfois vous avez des questions, bien, je vous invite à le faire. Je répondrai avec plaisir.

55 Donc, pour faire ce travail, je suis entourée quand même d'une équipe. Monsieur Beudet fait partie de l'équipe, il m'accompagne ici ce soir. Monsieur Beudet agira comme analyste dans le cadre du présent mandat. Il est responsable du service de l'expertise environnementale au BAPE. Il a une grande expérience au sein du BAPE, il a participé à un
60 grand nombre d'enquêtes et de médiations. Je ne vous en ferai pas la liste, ce serait trop long. C'est surtout avec lui que vous aurez à parler en dehors de nos rencontres. Sur des questions de contenu, c'est avec monsieur Beudet que vous aurez à discuter.

Je précise d'ailleurs que monsieur Beudet, dans le cadre de la médiation, il va pouvoir
65 intervenir, poser des questions, demander des précisions. Dans le cadre de ce processus-là, c'est un petit peu moins procédural, je dirais, qu'une audience publique; alors monsieur Beudet va intervenir au besoin.

Ce soir nous accompagne également madame Lise Maisonneuve, qui est une
70 sténotypiste. Pour certaines séances de travail, comme celle de ce soir, une sténotypiste nous accompagne. Donc, les notes de transcription seront disponibles environ une semaine après cette rencontre-là. Donc, elles seront disponibles sur le site Internet du BAPE. À d'autres occasions, elle ne sera peut-être pas là, mais à ce moment-là je vous préciserai pourquoi on a choisi un autre moyen pour prendre des notes.

75 Notre équipe aussi comprend madame Catherine Roberge, qui est conseillère en communication; madame Louise Boivin, qui est coordonnatrice. C'est madame Boivin qui est votre contact pour tout ce qui touche l'information, la logistique. Je pense que vous êtes déjà entrés en contact avec elle?

80

Mme MONIQUE DORION :

Oui.

85

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Et on a aussi dans l'équipe madame Maryse Filion, qui est notre agente de secrétariat.

90 Donc, je vous demanderais peut-être à votre tour de vous présenter avec votre titre. Vous êtes ici à titre de citoyen, mais j'aimerais que vous le précisiez.

Mme MONIQUE DORION :

95 Monique Dorion. Je demeure à Deux-Montagnes. J'ai fait une demande en tant que citoyenne. Je suis aussi membre d'un comité de citoyens, le Comité de citoyens Deux-Montagnes, et en contact avec de nombreux organismes qui travaillent pour le parc, pour la conservation du parc.

100 Et entre autres, on a mené une longue lutte pour faire accepter par les municipalités de la MRC et par la MRC même une résolution à l'effet de demander un BAPE pour l'installation de la mine de niobium à Oka. Donc, vous avez dû recevoir les représentations, les résolutions de nos municipalités environnantes.

105 Donc, le parc et tout ce qui se passe dans le parc nous préoccupe au plus haut point de ce temps-ci. Et avec un nouveau projet que vous nous annoncez, bien, ça vient envahir le parc encore plus. Donc, c'est le sujet de mes préoccupations.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

110 Merci.

M. PIERRE LAUZON :

115 Moi, je suis Pierre Lauzon. Je suis citoyen d'Oka, mais je suis aussi membre du Comité de citoyens d'Oka. Comme Comité de citoyens d'Oka, depuis six ans environ, on lutte, si on peut dire, contre l'implantation d'une mine de niobium sur le rang Sainte-Sophie à Oka et on se bat. Et d'habitude, dans ces luttes-là, ça diminue de plus en plus, c'est-à-dire, disons la résistance ou quoi que ce soit; puis nous autres, au contraire, ça augmente de plus en plus.

120 Puis nos préoccupations, donc, il y a eu... parce qu'il n'y a pas juste le Comité de citoyens d'Oka. Il y a également la communauté autochtone qui est opposée à ce parc-là ainsi que l'Union des producteurs agricoles de la région. Et les producteurs agricoles et la communauté autochtone ont été en appel de la décision de la Commission de protection du territoire agricole qui, à nos yeux, a été une décision politique, qu'ils ont voulu dézoner. Ils ont accepté c'est-à-dire
125 d'utiliser des terres agricoles à des fins autres qu'agricoles pour permettre l'exploitation de cette mine de niobium là. Ils ont été en appel.

130 Excepté que quand le Tribunal administratif a maintenu... c'est-à-dire, a rejeté dans un premier temps la décision de la Commission de protection du territoire agricole et a fait une autre décision qui, à toutes fins pratiques, revient à la même chose, c'est-à-dire d'utiliser des terres agricoles pour des fins autres qu'agricoles.

135 Donc, nous autres, face à ça, c'est-à-dire l'UPA a décidé d'aller en appel de la décision
du Tribunal administratif. En d'autres mots, on a des luttes depuis plusieurs années. Et il y a des
gens, il y a des groupes qui sont venus se greffer à nous autres de plus en plus. Il y a entre
autres l'organisme que vous connaissez probablement, qui s'appelle Eau Secours! qui est un
140 organisme au niveau du Québec, qui regroupe beaucoup de scientifiques, d'artistes,
d'écologistes, ainsi de suite, qui sont préoccupés par la question de l'eau. Donc, l'organisme
Eau Secours!, qui est une coalition pour une gestion responsable de l'eau, est avec nous autres
depuis le début, c'est-à-dire nous appuie depuis le début.

145 Mais tranquillement, mais à chaque fois que des fois on pourrait penser que c'est fini, tout
ça... parce que, exemple, je vous parlais que l'UPA avait été en appel de la décision du Tribunal
administratif, va en appel, en appel, donc des appels au niveau des tribunaux. Et ça, ça s'est
terminé juste avant les Fêtes, tellement que la compagnie Niocan, je suis certain que pour eux
autres, quand ils ont fêté durant la périodes des Fêtes, ils ont trinqué puis: «Ah! ça y est, on va
ouvrir la mine.» Puis d'ailleurs, ils ont fait des déclarations à cet effet-là. Leur cote a monté
énormément à partir de la fin novembre, en décembre. En tout cas, elle a pris un bond très grand
parce qu'ils étaient convaincus qu'ils étaient pour ouvrir.

150 Excepté que, nous autres, on se préparait à rentrer, le Comité de citoyens, à revenir
dans le jeu, parce que tant que c'était devant les tribunaux, on laissait les tribunaux. Il y avait des
interventions qui se faisaient, il y avait des communications qui se faisaient, mais excepté qu'il n'y
avait rien qui avançait. Et le 5 janvier, en tout cas, on a fait des démarches auprès du ministre
155 Mulcair de l'Environnement. Et c'est là qu'il y a des comités, comme le Comité de citoyens Deux-
Montagnes avec la présidente madame Marie-Martine Bédard, qui sont entrés, qui ont décidé de
s'impliquer dans le dossier, mais eux autres via le dossier du parc. C'est-à-dire, c'est le parc.

160 Parce que la mine en question va déverser dans le ruisseau Rousse c'est-à-dire des
produits radioactifs, entre autres du radium, tout ça, différents métaux lourds, tout ça, et non
seulement va faire ça, mais va déverser, c'est-à-dire le courant, parce qu'ils vont déverser de
l'eau, le débit du ruisseau Rousse va être beaucoup plus élevé. La température va être beaucoup
plus élevée. Donc, le ruisseau Rousse, qui va passer sur les terrains de Niocan mais qui s'en va,
qui passe, en fait, où est la Trappe d'Oka... quand vous allez à la Trappe d'Oka, avant de
165 monter la fameuse côte après la Trappe d'Oka, juste là, en bas, là passe le ruisseau Rousse. Il
s'en va dans le parc. Il s'en va dans le parc, il va se jeter c'est-à-dire dans la grande baie du lac
des Deux-Montagnes.

170 Donc, c'est là que ces gens-là ont commencé à se préoccuper. Plus d'autres personnes
ailleurs, comme le Comité de citoyens de Pointe-Calumet également commence à se préoccuper.
Tranquillement, en d'autres mots, la dimension s'ouvre de plus en plus, puis surtout par rapport
au parc. Puis le parc, nous autres, on a toujours déploré le silence c'est-à-dire des gens du parc,
entre autres la FAPAQ et des biologistes à l'intérieur.

175 Mais il faut dire que dans le parc, celui qui est maire d'Oka, qui est également le préfet de
la MRC de Deux-Montagnes actuellement, il est également c'est-à-dire un des employés du parc,

ce qui à nos yeux, en tout cas, pose un certain conflit d'intérêt, en tout cas tout au moins en apparence, puis même sûrement dans les faits. Donc, comme monsieur Patry, qui est le maire d'Oka, est en même temps employé là, donc on dirait qu'on a peur de se parler. Parce que finalement, en bout de ligne, c'est des confrères de travail.

Exemple, on avait été à la maison dans le parc, la maison administrative, et le pigeonnier, le nom, celui qui est biologiste, un des biologistes c'est-à-dire de la FAPAQ, mais juste en haut de son nom, c'est monsieur Yvan Patry, et non pas en tant que maire mais en tant qu'employé du parc. Donc, ils se retrouvent dans une espèce de petite cuisine. Souvent, ils prennent un café, un jus, ainsi de suite, ils jasant, tout ça.

C'est comme quand on travaille dans une organisation comme la vôtre... moi, j'ai été enseignant pendant plusieurs années, pendant 35 ans. On se retrouve avec des gens, personnel de soutien, secrétariat, puis ainsi de suite, on est ensemble. Donc, il y a une certaine... on fait attention l'un et l'autre. En tout cas, il y a ça.

Donc, la préoccupation du parc, qui est devenue de plus en plus grande. C'est pour ça que quand le Comité de citoyens de Deux-Montagnes s'est impliqué et a voulu donner une dimension... parce que madame Bédard est allée présenter au ministre Mulcair tout un document justement au sujet des répercussions que ça pourrait avoir sur le parc, la mine Niocan, et non seulement au niveau de l'eau mais également au niveau des vents. Parce que les vents dominants sont en direction non pas...

Moi, je demeure de l'autre côté d'Oka. Donc, les vents dominants ne viendront jamais de mon côté, mais ils s'en vont justement en direction de Deux-Montagnes, de Saint-Eustache, de Laval, de Montréal. Ça s'en va dans cette direction-là.

Donc, avec des cartes et tout ça, Marie-Martine avait tout présenté ça au ministre Mulcair, elle a eu une rencontre avec lui. Elle l'a présenté également aux maires du coin, ce qui a amené d'ailleurs les maires du coin à voter une résolution que la MRC a votée au mois de mars, fin mars...

Mme MONIQUE DORION :

Février.

M. PIERRE LAUZON :

... février, pour demander au ministre Mulcair de faire vraiment toutes les études. Parce qu'il y a des maires qui ont commencé donc à se préoccuper, comme le maire de Saint-Eustache, le maire de Deux-Montagnes, la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi de suite, ont commencé à se préoccuper tout d'un coup que finalement ce projet de mine là ou ce qui se passe dans le parc, ce n'est pas juste l'affaire d'Oka, c'est aussi l'affaire un peu de tout le monde, puis tout le monde peut en subir des conséquences. Donc, c'est comme ça que ça s'est fait.

225 Donc, plus on commence... parce que dans ces choses-là, dans des luttes que l'on fait face à, mettons, un projet comme ça, à un moment donné, oups! il y a des affaires qui surgissent, qui surgissent. Puis c'est en étudiant tout ce qui se passe, la dynamique entre autres via le Comité de citoyens de Deux-Montagnes, que là on s'aperçoit qu'il y a des choses comme, bon, il y a l'oléoduc, mais il y a aussi le captage d'eau – on en a parlé un petit plus tôt avant de commencer – par deux municipalités. Puis il y a d'autres choses qui se sont faites.

230 Là, à un moment donné, on réussit à parler avec certaines personnes, pas officiellement, mais justement, à un moment donné, tu y vas parce qu'il y a un reportage qui est dans les journaux avec des journalistes et tu finis par parler, mettons, à un biologiste, puis qui parle entre autres des étangs d'aération qui sont dans le parc actuellement, qui normalement, qui, pour lui, ça lui apparaît une aberration que des étangs d'aération, ça soit dans un parc. Ça aurait dû être ailleurs. Mais encore là, c'est que dans le parc, s'ils l'avaient mis ailleurs que dans le parc, bien, 235 ça, ça aurait dérangé les gens. Là, dans le parc, on a installé ça, puis ça dérange personne.

240 Donc, il y a tout ça, là, c'est pour ça que la lutte, plus on s'investit dans ces affaires-là, en tout cas moi et les gens du Comité de citoyens d'Oka, puis c'est la même chose du côté de Deux-Montagnes, tout ça, plus on s'investit dans ça, puis plus on voit qu'il y a des choses qui sont des aberrations. De toute façon, tantôt, on va pouvoir en parler un peu plus au point 6.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

245 Oui, exactement.

M. PIERRE LAUZON :

250 Mais c'est ça, c'est pour ça que l'engagement se fait à force de trouver des choses un petit peu.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Vous comprenez que, ce soir, notre mandat est par rapport au projet d'oléoduc.

255 **M. PIERRE LAUZON :**

Oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

260

On n'a pas le mandat pour couvrir l'ensemble du parc et surtout pas la...

M. PIERRE LAUZON :

265

Non, mais on va en parler quand même tantôt.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

270

Je comprends que vous avez dans votre requête des éléments qui viennent toucher les effets cumulatifs de ces projets-là, mais on en parlera tout à l'heure.

M. PIERRE LAUZON :

275

Oui.

Mme MONIQUE DORION :

C'est ça.

280

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Alors, pour en revenir peut-être à notre ordre du jour, je voulais préciser les objectifs de la rencontre.

285

Donc, comme je vous expliquais au départ, notre premier objectif ce soir en est un d'information. Donc, nous essaierons de vous transmettre le maximum d'informations afin que vous compreniez très bien dans quel processus on est entrés et quelles sont les différences avec l'audience publique, quels sont les résultats qui sont envisageables aussi dans un processus comme la médiation.

290

Le deuxième objectif que nous poursuivons est de bien cerner les enjeux de vos requêtes et quels sont les faits pertinents, quels sont les problématiques que vous voyez et essayer de dégager les éléments de négociation possible, si c'est possible d'en dégager.

295

L'autre objectif majeur, c'est de valider avec vous si vous consentez à la médiation. Votre choix demeure tout à fait libre. Dans le cas où vous acceptez, et après avoir obtenu le même consentement de la part du promoteur que l'on va rencontrer demain matin vers 10 h, le processus se poursuivra. Nous rechercherons à ce moment-là ensemble les solutions qui pourraient faire éventuellement l'objet d'une entente. Pour ce faire, on pourrait faire intervenir certaines personnes-ressources si j'estime que leur apport pourrait être nécessaire pour ajouter à la compréhension ou ajouter à la recherche de solutions.

300

305 Par contre, si vous ne consentez pas à la médiation, vous verrez également au cours de la rencontre que vos requêtes d'audience publique sont toujours valides. Donc, à ce moment-là, nous, ça mettrait fin à notre mandat et c'est le ministre de l'Environnement qui décidera de la suite à donner au mandat.

310 Donc, le processus. On va l'aborder de façon complète. D'abord, le processus est amorcé par le mandat que le ministre donne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Vous avez dans votre pochette le libellé du mandat du ministre, la lettre du ministre qui confirme le mandat.

315 Le libellé précise exactement qu'il s'agit d'un mandat d'enquête et de médiation, et que nous devons faire parvenir au ministre notre rapport dans les trente jours, soit le 1er juillet s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante jours s'il y a une médiation. Donc, ça nous reporte au 1er août s'il y a une médiation, au 1er juillet s'il n'y a pas une médiation.

320 Le présent mandat fait suite à la période d'information et de consultation publique qui s'est tenue le 19 mars au 23 avril 2004. Il fait suite également à vos deux requêtes que vous avez adressées au ministre de l'Environnement et pour lesquelles le ministre a décidé de nous confier le présent mandat.

325 Afin de bien vous faire comprendre les aboutissants de chacune des procédures, médiation, audience publique, je vous dirais que dans le cas d'une audience publique, la commission fait son analyse en fonction de la consultation publique et elle donne des avis au ministère de l'Environnement. C'est des recommandations. Alors, le rapport du BAPE n'est donc pas décisionnel. Il appartient au ministre de faire lui-même ses recommandations au Conseil des ministres qui, lui, va prendre la décision d'autoriser ou non le projet.

330 Pour ce qui est de la médiation, s'il y a une entente, peu importe le nombre d'éléments qu'on va retrouver dans l'entente, vous serez à ce moment-là appelés à retirer vos demandes d'audience. Et nous, on transmet intégralement le résultat de l'entente au ministre qui, lui, doit l'inscrire dans ses recommandations. Et le Conseil des ministres est appelé à prendre la décision finale sur le projet en tenant compte de l'entente.

335 **M. PIERRE LAUZON :**

Est-ce qu'on peut poser des questions?

340 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Oui, allez-y si vous avez des questions.

M. PIERRE LAUZON :

345

À ce stade-ci, c'est-à-dire au niveau de la médiation, si la médiation se fait, c'est juste Monique et moi, point...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

350

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

355

... qui peuvent intervenir dans ça? D'autres personnes ne peuvent pas intervenir?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

360

Si je pense que c'est nécessaire qu'on ait d'autres personnes pour éclaircir le dossier pour...

M. PIERRE LAUZON :

365

Exemple, si on voulait que le Comité de citoyens d'Oka, que le Comité de citoyens de Deux-Montagnes, qu'on voulait que le SNAP, monsieur O'Driscoll qui est le président du SNAP, la Société nationale pour la protection du parc, interviennent et viennent s'asseoir et viennent négocier, ça, on ne peut pas?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

370

Il faudrait voir d'abord la pertinence de leur intervention dans le dossier. Ce soir, on va discuter un peu des éléments de négociation et si certaines personnes peuvent apporter des éclairages qui vont nous faire progresser dans la médiation, bien, là, à ce moment-là, je jugerai. Ce sera comme du cas à cas.

375

M. PIERRE LAUZON :

Oui, mais ça devient, quoi, des personnes-ressources?

380

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Ce serait des personnes-ressources ou des tierces personnes qu'on pourrait...

M. PIERRE LAUZON :

385

Et les négociateurs, c'est vraiment Monique et moi.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

390 Vous participez à la négociation, tout comme le promoteur va participer à la médiation.
Moi, je vais vous aider à faire le travail entre vous deux.

M. PIERRE LAUZON :

395 C'est ça. Mais les gens qui vont faire la discussion ou la négociation, ce sera...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

400 Oui.

M. PIERRE LAUZON :

Parce que c'est juste nous deux qui...

405 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Oui, parce que vous êtes...

M. PIERRE LAUZON :

410 ... avons déposé...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

415 Exactement.

M. PIERRE LAUZON :

420 Tandis que s'il y a des audiences publiques, là, n'importe qui peut intervenir puis à dire...
à partir du moment où le ministre ouvre des audiences publiques.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

425 Oui.

M. PIERRE LAUZON :

Ce qui est très différent.

430 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Oui, ce qui est très différent. Mais comme je vous disais, le résultat aussi est différent.

435 Parce que le rapport de la commission va comporter des recommandations au ministre qui, lui, va faire lui-même ses propres recommandations au Conseil des ministres. Alors que si on a une entente au niveau de la médiation, votre entente fait partie de la recommandation du ministre au Conseil des ministres. Donc, le résultat est celui d'une entente. On ne passe pas à côté de l'entente.

440 **M. PIERRE LAUZON :**

En tout cas, on va en reparler tantôt.

445 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

C'est ça. On va continuer à préciser.

M. PIERRE LAUZON :

450 Il y a cette nuance-là, d'accord.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

455 Alors, bon, je vous ai dit tout à l'heure que j'étais commissaire. Donc, je suis assermentée devant un juge de la Cour supérieure.

460 Les commissaires sont nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, c'est-à-dire qu'on a un certain pouvoir, même des pouvoirs de coercition pouvant aller jusqu'à obliger des gens à venir témoigner devant nous ou déposer certains documents. C'est sûr qu'on essaie toujours de le faire dans un cadre de collaboration mais ces pouvoirs-là existent. Et on est également soumis à l'obligation d'agir équitablement. Et on bénéficie aussi d'immunité qui est attribuée aux commissaires dans les cas d'enquête.

465 **M. PIERRE LAUZON :**

470 Finalement, vous êtes un peu comme, mettons, les médiateurs au niveau du Tribunal du travail. Le Tribunal du travail quand, exemple, il y a un conflit, admettons, entre un syndicat et un employeur...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

475

... à un moment donné, on demande la médiation. Donc, il y a quelqu'un qui est nommé, un médiateur qui est nommé par le ministère du Travail et qui essaie de faire rapprocher les deux parties.

480

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est en principe le même travail. Je ne sais pas si on a les mêmes pouvoirs, mais...

M. PIERRE LAUZON :

485

Oui, c'est ça, mais...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

490

Parce qu'il y a des pouvoirs...

M. PIERRE LAUZON :

495

C'est la même idée là.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

500

Parce qu'on a des pouvoirs d'enquête. Donc, on peut aller chercher toute l'information qu'il faut pour étayer le dossier. C'est des pouvoirs qui sont quand même assez importants.

505

Comme membre du BAPE aussi, j'ai adhéré à un Code d'éthique et de déontologie. Et d'ailleurs, vous l'avez aussi dans vos pochettes. Ça implique donc pour le commissaire, le membre d'une commission, une neutralité, l'impartialité dans le traitement des dossiers, la transparence et une équité au niveau des procédures. Les mêmes devoirs et responsabilités nous incombent que nous soyons membre permanent ou, comme moi, membre additionnel. C'est le même code.

Le personnel de la commission aussi s'engage à respecter les dispositions du code.

510

Nos responsabilités impliquent donc une recherche active et neutre dans la solution dans le dossier et de demeurer tout à fait impartial aussi dans le processus, de favoriser autant que possible la participation, de vous donner le meilleur éclairage possible et traiter tout le monde équitablement. Tout le monde reçoit la même information et on procède de la même façon avec tous.

515

Comme commissaire, je vous parlerai qu'à l'intérieur de ces rencontres-ci; la même chose pour le promoteur. Si vous avez, en dehors de nos rencontres, des éléments que vous

520 voulez discuter, vous devez le faire avec monsieur Beaudet, quand c'est question de contenu. Ou si c'est question de logistique ou d'information, vous pouvez parler avec madame Boivin ou même avec monsieur Beaudet, qui saura vous diriger à ce moment-là. Mais moi, ça va être à l'intérieur de nos rencontres qu'on va échanger. Ça va être la même chose pour le promoteur, je n'aurai pas de contact en dehors des rencontres.

525 Vous connaissez peut-être un petit peu la procédure au niveau de l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux. En tout cas, je vous ferais peut-être juste un petit rappel.

530 Il y a un règlement qui s'appelle le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Donc, le projet qu'on regarde, qu'on discute ce soir a été soumis à la Procédure d'évaluation environnementale, compte tenu qu'il s'agissait d'une construction d'un oléoduc qui avait une distance de plus de 2 kilomètres et que c'était dans une nouvelle emprise. C'était les conditions pour que ce règlement-là s'applique.

535 L'avis de projet a donc été soumis, le 3 novembre 2003, au ministère de l'Environnement. Il y a des directives qui ont été émises au promoteur pour la préparation de l'étude d'impact le même mois, c'est en novembre 2003. Le promoteur a, par la suite, déposé son étude qui a fait l'objet de consultation à travers plusieurs ministères du gouvernement pour évaluer la recevabilité de l'étude, pour finalement en arriver à l'étude qu'on a dans les mains.

540 À la demande du ministre, il y a également eu une période d'information et de consultation publique, durant laquelle vous avez adressé votre demande d'audience. Deux requêtes ont été déposées auprès du ministre et il a décidé de nous confier ce mandat d'enquête et de médiation.

545 Une des raisons qui ont permis au ministre d'en arriver à cette conclusion, c'est que la justification du projet n'était pas remise en question. C'est un élément important, compte tenu que si la justification du projet avait été remise en question, le processus de médiation n'aurait pas pu être enclenché. Donc, ça veut dire que nous, ce soir, on n'abordera pas cet élément-là de la justification du projet.

550 **M. PIERRE LAUZON :**

Mais c'est parce que c'est ça.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

555 C'est des éléments du projet qu'on va regarder avec vous, mais pas... Par exemple, si vous nous dites: «ce projet-là n'a pas de raison d'être», c'est dans ce sens-là.

M. PIERRE LAUZON :

560 Bien, oui, c'est ça. C'est parce que la lettre qu'on vous a fait... en tout cas, que moi, je vous ai fait parvenir, comme Monique aussi vous a fait parvenir, c'est que, pour nous autres, ce projet-là dans le parc n'a aucunement sa raison d'être.

Mme MONIQUE DORION :

565 Dans le parc. C'est dans le parc, oui.

M. PIERRE LAUZON :

570 C'est sûr que si vous parlez du projet, puis qu'il sort du parc, ah! bien, là, c'est un autre...

Mme MONIQUE DORION :

575 C'est ça.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

580 Mais la justification du projet, c'est-à-dire la mise en place d'un oléoduc, vous ne le remettez pas en question?

Mme MONIQUE DORION :

585 Bien...

M. PIERRE LAUZON :

Bien, un oléoduc, c'est parce que là, de toute façon...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

590 C'est l'endroit. On parle de l'endroit.

Mme MONIQUE DORION :

595 C'est l'endroit.

M. PIERRE LAUZON :

600 Parce que la compagnie, c'est un tout autre projet à ce moment-là qu'il va présenter. On ne discute plus sur ce projet-là. Le projet qu'il a déposé, c'est de faire... tout simplement de

changer son conduit, d'augmenter la grosseur des tuyaux. C'est tout. Puis c'est dans le parc d'Oka toujours, mais c'est tout. Il n'a jamais parlé de le faire ailleurs. Il n'a jamais été question.

605 Je ne pense pas que les promoteurs, pour les avoir rencontrés par la suite, on les avait rencontrés à la séance d'information fin mars, puis on les a rencontrés une semaine après, je pense, j'avais jaser avec vous ou avec madame Boivin, et puis eux autres, c'est dans le parc que ça se fait.

610 Parce que même aux audiences publiques... c'est-à-dire pas aux audiences publiques, mais à la séance d'information qu'il y a eue à la fin mars, moi, j'ai questionné, parce que ce que j'avais eu vent, c'est qu'eux autres menaçaient que si on faisait justement des demandes d'audience publique... eux autres, ils étaient bien prêts à jouer le jeu du BAPE et tout ça, mais à condition qu'on ne demande pas d'audience publique.

615 Donc, la séance d'information, ça allait. C'était juste au mois de mars, ça ne les dérangeait pas trop, trop. Mais à partir du moment où ça, ce n'était plus là, ils menaçaient de revenir sur leur emprise où ils sont actuellement. Puis c'est sûr que là, c'est encore plus inadmissible que sur le chemin des Collines. C'est sûr qu'entre l'emprise actuelle et le chemin des Collines où est leur projet, c'est sûr que, les discussions qu'il y a eues entre autres avec la
620 FAPAQ, c'est bien sûr que c'est bien plus intéressant et bien plus acceptable que l'autre.

Mais si entre deux maux on choisit le moindre, bien, nous autres, justement, c'est deux maux de toute façon et un oléoduc ne devrait pas exister dans un parc national. Ça fait que c'est pour ça qu'il devrait sortir du parc. En tout cas, quand vous dites la pertinence...
625

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est la justification du projet.

630 **M. PIERRE LAUZON :**

La justification. Bien, la justification...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

635 D'accord, mais on verra plus loin...

M. PIERRE LAUZON :

640 Oui, O.K.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

645

... qu'est-ce qu'il en est, puis on jugera, on verra qu'est-ce qu'il en est de la justification du projet plus tard.

M. PIERRE LAUZON :

650

Comme le ministre, il a peut-être, on en discutera tantôt mais, à mon avis, il a eu une mauvaise perception des choses pour avoir pris cette décision-là, mais on en parlera tantôt.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

655

On regardera ça tout à l'heure.

Alors, comme je vous disais, c'est un élément essentiel la justification du projet; il n'y a pas de possibilité de médiation si le projet n'était pas justifié.

660

Donc, le rapport que nous, on aura à remettre par la suite au ministre va faire état de vos préoccupations, de la façon dont le mandat s'est déroulé et, le cas échéant, des éléments de l'entente qui est intervenue entre les parties. Il contiendra également une confirmation du retrait de vos demandes d'audience publique.

665

Le BAPE aussi s'est doté de règles de procédure pour réaliser les médiations. Donc, c'est une façon d'uniformiser les procédures pour ce type de mandat. Plusieurs personnes en réalisent; donc, c'est la façon de procéder.

670

J'aimerais vous souligner que ces règles-là précisent que, dans notre recherche de solution, nous devons nous assurer que les solutions qui seront proposées dans le cadre de la médiation respectent naturellement la qualité de l'environnement et aussi ne vont pas à l'encontre des droits de tiers.

Mme MONIQUE DORION :

675

C'est qui?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

680

Par exemple d'autres personnes qu'on ne pense pas ce soir, mais si on trouve une solution et que, éventuellement, on se rend compte que ça a un impact sur un propriétaire de terrain ou une organisation. Donc, il ne faut pas que ça aille à l'encontre de droits de tiers, de tiers qui ne sont pas ici ce soir.

Mme MONIQUE DORION :

685

Qui ne sont pas ici?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

690

C'est ça.

Mme MONIQUE DORION :

695

Puis qui pourraient être affectés...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Qui pourraient être affectés par la solution qu'on...

700

Mme MONIQUE DORION :

... par la solution?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

705

... qu'on penserait mettre en place.

Mme MONIQUE DORION :

710

O.K.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

715

Donc, il faut être prudent là-dessus. Donc, on protège l'environnement et on s'assure que les droits des tiers sont respectés.

Les règles aussi de procédure précisent comment doit se dérouler la médiation, ce qu'on va voir maintenant.

720

Il y a d'abord mon rôle. Donc, j'agis comme la présidente de cette médiation. J'ai à m'assurer qu'on va poursuivre le processus en cherchant activement et sereinement des solutions qui vont être satisfaisantes pour les parties. Je vais présider les rencontres et je vais m'assurer d'obtenir tous les éléments requis pour en arriver à une entente. Donc, j'ai à vous assister aussi, à faciliter la communication entre les parties. Donc, je vais agir un petit peu comme un facilitateur dans le dossier.

725

Il pourrait arriver aussi que des suggestions de solution viennent de nous. À ce moment-là, on vous en fait part. On en discute, on échange là-dessus.

730 Donc, ce soir je vous rencontre, et demain matin, en avant-midi, on rencontre le promoteur avec le même type d'ordre du jour et les mêmes éléments d'information qui vont être transmis. On va, par ailleurs, le mettre au courant des éléments, des enjeux de négociation qu'on va discuter tout à l'heure avec vous.

735 Je vais rencontrer aussi demain certaines personnes-ressources, dont les gens de la FAPAQ et les gens du ministère de l'Environnement. Donc, on va surtout s'assurer avec eux qu'ils restent disponibles pour répondre à nos besoins d'information ou autres. Donc, c'est eux qui vont agir comme personnes-ressources et, au besoin, d'autres qui pourraient s'ajouter si on se rend compte qu'il y a d'autres ministères qui devront être impliqués ou d'autres organismes.

740 Advenant le cas où tous acceptent de participer à la médiation, c'est-à-dire vous ce soir et demain le promoteur, nous tiendrons d'autres rencontres. Celles-ci pourraient avoir lieu soit uniquement avec vous ou soit peut-être ensemble. On verra comment le dossier chemine et on va s'ajuster au besoin pour s'assurer qu'on va arriver à un résultat qui va être satisfaisant pour tout le monde.

745 Également, il y a des personnes-ressources qui pourraient être invitées à participer à une de nos rencontres. Leur rôle à ce moment-là sera essentiellement de nous fournir les informations qu'on aurait besoin. Dépendant où est-ce qu'on est rendus dans la médiation, probablement sur un point particulier, ces gens-là nous apporteront l'éclairage dont on aura besoin.

750 Il est même possible que des tierces parties, comme je vous disais tout à l'heure, pourraient être invitées si on juge qu'elles pourraient être concernées par le projet.

755 Donc, il s'agit d'avoir une discussion dynamique et sereine. On est là ensemble pour chercher une solution. Ça implique de votre part naturellement une grande disponibilité, parce qu'on a des délais qui sont quand même assez courts. Donc, je vais donc m'attendre de votre part que vous soyez disponibles.

760 C'est sûr qu'on va quand même communiquer beaucoup par l'entremise de madame Boivin pour ajuster la logistique, les déplacements et tout ça. Peut-être qu'au besoin même, ce sera peut-être des rencontres, on en parlait un petit peu tout l'heure, par conférence téléphonique ou des choses comme ça. Si ça vous accommode, nous, ça pourrait peut-être aussi nous accommoder. Ça fait qu'on jugera à ce moment-là. S'il faut qu'on se déplace, on se déplace; si on peut le faire par téléphone, on le fait par téléphone.

765 Donc, je vais également m'assurer avant la fin de la soirée, ou si vous voulez prendre quelques moments de réflexion, d'avoir votre consentement. Donc, il faut que ce soit un consentement officiel. Si on l'a ce soir, on va le faire avec l'aide de la sténotypiste. Sinon, peut-

770 être si ça arrivait demain ou après-demain, ce serait peut-être à l'aide d'un écrit pour confirmer que vous acceptez la médiation.

775 Donc, un élément important, c'est que les discussions, les échanges sur les éléments de négociation, je vous demanderais de les faire avec moi et d'essayer d'éviter de communiquer peut-être, en dehors de nos rencontres, avec le promoteur.

780 Et je vous dirais aussi peut-être, je vous demanderais d'essayer d'éviter de négocier via les médias. C'est des choses qui peuvent arriver. Ça ne vous empêche pas de parler avec les médias, mais d'essayer, les éléments de négociation, de les préserver pour justement assurer le succès de la négociation, donc ne pas l'étaler devant le public avant qu'on soit rendus à un résultat.

785 Donc, il est important de comprendre aussi que nos rencontres sont privées. Donc, c'est moi qui va inviter les personnes qui vont participer au processus.

790 On dit que les rencontres sont privées, mais elles ont quand même un caractère public. Après nos rencontres, le résultat, les transcripts, tout ça, ça va être rendu public. Ça va être sur le site Internet. Le résultat de l'entente naturellement va être public aussi, une fois que c'est terminé. Mais dans le cheminement du dossier, ça reste quand même privé tant qu'on n'a pas le résultat.

M. PIERRE LAUZON :

795 Est-ce que, parce qu'on dit certaines choses et que ça va justement être noté et rendu public, est-ce que ça veut dire que les gens s'exposent également à d'éventuelles poursuites pour des propos qu'ils ont tenus?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

800 Non, je ne penserais pas.

M. PIERRE LAUZON :

805 Non, je ne sais pas. Comme tantôt, j'ai parlé du maire d'Oka. Mettons que le maire d'Oka, je suis capable de le redire, je l'ai déjà écrit, tout ça, mais admettons que le maire d'Oka, parce qu'il retrouve sur le site du BAPE que j'ai dit qu'il était éventuellement... en tout cas, il nous apparaissait comme étant, à beaucoup de citoyens d'Oka, comme étant en conflit d'intérêt parce qu'il était maire, mais il était aussi employé du parc, un des directeurs du parc, une des parties, est-ce qu'un monsieur comme ça ou même des gens de la compagnie peuvent trouver des éléments pour, à partir de ce qu'on va dire, de ce qu'on va argumenter ce soir, et face à Monique et à moi, qui pourraient nous poursuivre, ou bien donc si on est protégés de le dire comme ça.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

815 Il n'y a pas de protection. Que ce soit en audience publique ou en médiation, dans le fond, ce sont des propos que vous tenez, que vous pourriez tenir devant un journaliste, par exemple. Les commissions du BAPE ne peuvent pas offrir...

M. PIERRE LAUZON :

820 Il n'y a pas d'immunité.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

825 Non.

M. PIERRE LAUZON :

D'accord, parfait. On doit assumer ce qu'on dit et vivre avec.

830

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

En citoyens responsables.

835 **Mme MONIQUE DORION :**

C'est le verbatim de toutes les rencontres qui est retranscrit?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

840

Oui. Tout ça, tout ce qu'on dit va être retranscrit, va faire partie des...

M. PIERRE LAUZON :

845 Ce que tu viens de dire, ça va être là.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est ça, le mot à mot.

850

Alors, je vous disais aussi que si vous refusez la médiation, bien, notre mandat va se terminer le 1er juillet. C'est le ministre qui va décider des suites à donner, parce que vos requêtes d'audience publique sont toujours valides.

855 Il pourrait arriver aussi qu'en cours de médiation, on en arrive à la conclusion qu'il n'y a aucune possibilité d'en arriver à une entente. Alors, à ce moment-là aussi, je mettrai fin à la

médiation. Et c'est toujours la même chose, vos requêtes d'audience publique sont toujours valides. C'est le ministre qui va décider comment il va agir avec les requêtes.

860 **M. PIERRE LAUZON :**

Mais vous, dans votre rapport, vous expliquez pourquoi les gens ne peuvent pas s'entendre.

865 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Oui, exactement. Alors, je fais le compte rendu. Comme je vous parlais tout à l'heure, on explique les éléments qui ont sorti, pourquoi on n'est pas arrivés à une entente et comment ça s'est déroulé. J'explique tout ça dans le rapport.

870

Donc, je ne sais pas si vous avez du questionnement?

M. PIERRE LAUZON :

875 C'est public ça aussi, le rapport?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Oui.

880

M. PIERRE LAUZON :

Ce que vous allez soumettre au ministre?

885 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Oui, tout est public, oui. Avez-vous d'autres questionnements?

M. PIERRE LAUZON :

890

Non.

Mme MONIQUE DORION :

895

Non.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

900 Parce qu'on arriverait aux éléments -- à moins que j'aie oublié quelque chose, René? Ça va?

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

Non, je ne crois pas.

905

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Alors, on serait rendus au moment où, vous, vous allez nous expliquer l'objet de vos requêtes et on va essayer, nous, de cerner exactement qu'est-ce qui serait des éléments possibles de négociation, des éléments peut-être d'information qu'on pourrait étayer plus et aller chercher des éléments qu'il faut pour bien comprendre un thème ou un enjeu en particulier. Et par la suite, on validera votre consentement à la médiation.

910

Lequel des deux veut commencer?

915

Mme MONIQUE DORION :

Je peux y aller. Ma requête est fort simple. C'était contenu sur deux pages, que je vous ai fait parvenir.

920

Ce qui nous interroge beaucoup, dans un premier temps, c'est que l'oléoduc a été établi avant même qu'il y ait un parc, que cette zone-là soit décrétée parc, et il y avait des servitudes que la compagnie Trans-Nord, c'était cette compagnie-là de ce nom-là à ce moment-là, je pense, avait obtenu des servitudes, lesquelles servitudes nous avons étudiées et lesquelles servitudes nous interrogent à savoir que, là, la compagnie veut un nouveau parcours, un nouveau trajet, donc doit demander de nouvelles servitudes. Ces servitudes-là sont maintenant dans un parc.

925

Donc, la *Loi des parcs* empêche, dans un premier temps, toute installation de conduits d'huile, de gaz, tout conduit de produits de cet ordre-là. Et même que dans les servitudes initiales, selon la compréhension et les avis juridiques que nous avons eus, la compagnie ne peut faire aucune modification.

930

Il y a des représentations qui ont été faites auprès des ministres en question par différents organismes aussi concernant la légalité à proprement parler de l'installation de pipeline par cette compagnie-là dans le parc.

935

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Si je comprends bien, vous soulevez le fait qu'il y ait un nouveau trajet...

940

Mme MONIQUE DORION :

Oui.

945 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

... pour la conduite, le changement de servitude, si on peut dire?

950 **Mme MONIQUE DORION :**

Oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

955 Vous soulevez la légalité de ça, c'est-à-dire de transférer une servitude vers un autre endroit dans le parc.

Mme MONIQUE DORION :

960 Exact. Et à l'intérieur même de la servitude qui avait été accordée à ce moment-là, aucune modification n'était acceptable. Donc les servitudes initiales, dont une principalement, et ça a été déposé sur le site du BAPE, disaient que: «pas de modification de la grosseur des conduits», cette servitude-là. Et le déplacement du trajet suppose de nouvelles servitudes et, là, c'est à l'intérieur d'un parc. Et là, la *Loi des parcs* interdit tout passage de conduits transportant de
965 l'huile, du gaz.

Et l'autre élément qui nous apparaissait important, c'était que, toujours dans ce même parc, il y avait d'autres projets avec lesquels devait cohabiter l'oléoduc, le futur oléoduc, les futurs conduits de l'oléoduc, dont un projet d'aqueduc pour des municipalités. Donc, comment vont
970 cohabiter des tuyaux, physiquement, des tuyaux d'aqueduc avec des tuyaux de transport d'huile. Et, le troisième projet, la mine qui va déverser jusqu'à 3 millions de litres, semble-t-il, selon nos calculs à nous, mais il n'y a rien qui a été confirmé, jusqu'à 3 millions de litres d'eau par jour dans le parc, tout à côté de toutes ces installations-là.

975 Donc, vous voyez que la cohabitation de ces trois projets-là nous pose des questions. Puis on n'a pas des réponses là. On a rencontré la compagnie Trans-Nord, on a posé des questions. On a dit: «Avez-vous envisagé ça, qu'il y a des tuyaux d'aqueduc qui passent, il y a des terrains de...» comment tu les appelles, là, pour les étangs de...

980 **M. PIERRE LAUZON :**

Les étangs d'aération.

Mme MONIQUE DORION :

985 «... les étangs d'aération, le ruisseau Rousse avec le déversement, le débordement du ruisseau.» C'est quoi les impacts sur tout ça, puis dans un parc, alors que la *Loi des parcs* nous apparaissait claire: aucune compagnie ne peut installer ce genre de conduits.

990 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Donc, il y a deux éléments: la question de la légalité et la question de la cohabitation....

995 **Mme MONIQUE DORION :**

La cohabitation de tous ces projets.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1000 ... des trois projets, les effets cumulatifs des trois projets.

Mme MONIQUE DORION :

C'est ça, exact, oui.

1005

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Monsieur Lauzon.

1010 **M. PIERRE LAUZON :**

Oui. Bien, c'est ça, c'est qu'au départ, c'est pour ça que tantôt on parlait de la pertinence, c'est-à-dire du... non, ce n'est pas la pertinence.

1015 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

La justification du projet.

1020 **M. PIERRE LAUZON :**

La justification du projet. C'est pour ça que nous autres, on soulevait... c'est-à-dire, on a été plusieurs. Parce que quand il y a eu la rencontre, premièrement, la rencontre d'information à la fin mars, on n'était pas juste deux-trois personnes là. Il y avait plusieurs personnes, plusieurs groupes qui sont intervenus puis qu'on a pris connaissance.

1025

1030

Puis quand il y a eu la rencontre une semaine après avec les promoteurs, c'est-à-dire qui a eu lieu d'ailleurs dans le parc d'Oka au restaurant Le Littoral, tout ça, Monique était là, j'étais là, mais il y avait aussi les gens du Comité de citoyens de Deux-Montagnes, madame Bédard dont on parlait tantôt; il y avait d'autres personnes du Comité de citoyens d'Oka; puis il y avait aussi monsieur John O'Driscoll qui est le président du SNAP-Montréal, qui était présent. Et là, la discussion s'est faite. La compagnie a voulu nous réexpliquer c'est-à-dire leur projet. Mais là, on

a dit: «On n'a pas besoin de réexpliquer le projet, il y a toute la légitimité, la légalité c'est-à-dire de ce que vous voulez faire.»

1035 Eux autres, ils prétendent qu'ils ont des droits acquis. Et c'est pour ça que là, face à ça... mais là, il y a des délais qui courent. On avait une date maximum 22, 23 avril pour demander au ministre des audiences. Donc, il y avait tout le problème de la légalité mais il y avait le problème des audiences, qu'il fallait agir aussi.

1040 Donc, c'est pour ça que les trois organismes, le Comité de citoyens d'Oka, le Comité de citoyens de Deux-Montagnes et le SNAP ont décidé à faire appel sur la légalité, de soulever la légalité de ce projet-là. Mais il fallait, si on faisait juste ça, s'attaquer là-dessus, puis que personne demandait c'est-à-dire des audiences publiques, bien, on se retrouvait que le ministre n'aurait pas demandé d'audience: «C'est correct. Bonjour, la visite. On fait le projet.»

1045 C'est pour ça que Monique qui fait partie du Comité de citoyens de Deux-Montagnes, moi qui fais partie du Comité de citoyens d'Oka, en tant que citoyens, on a fait la requête pour qu'il y ait quelque chose qui oblige le ministre à prendre position c'est-à-dire dans ça. Sinon, le ministre va dire: «Il n'y a personne qui m'a demandé d'audience.»

1050 S'il n'y avait pas eu le problème de la légalité, non seulement c'est-à-dire Monique et moi, on aurait fait des demandes, mais monsieur O'Driscoll aurait fait une demande. Le Comité de citoyens de Deux-Montagnes, le Comité de citoyens d'Oka, puis probablement d'autres personnes auraient fait des demandes. Donc, en d'autres mots, si on se retrouvait aujourd'hui en processus de médiation, on ne serait pas juste deux personnes dans le processus, on serait plusieurs personnes dans le processus.

1060 C'est pour ça que je disais tantôt que le ministre, je crois qu'il a eu une mauvaise perception c'est-à-dire des choses, peut-être parce qu'il n'avait pas la dynamique puis les différents aboutissements ou comment c'est venu c'est-à-dire ce projet-là, pourquoi qu'il y a une démarche d'un côté, puis pourquoi qu'il y a seulement deux personnes.

1065 Il y a eu, il n'y a pas tellement longtemps une demande pour le dragage du lac des Deux-Montagnes entre la Municipalité d'Hudson et Oka, où il y a le traversier. Il y a eu une séance d'information. Suite à ça, il y a eu une demande d'audience par entre autres le Comité de citoyens d'Oka, mais aussi entre autres par la Municipalité d'Hudson. Comme la Municipalité d'Hudson a demandé des audiences, je pense que ça pesait assez lourd parce qu'une municipalité. Puis ces gens-là, c'est des gens qui sont beaucoup... ils ont une conscience.

1070 En tout cas, je ne sais pas si vous avez déjà entendu parler de la Municipalité d'Hudson, mais tout ce qui est des pesticides actuellement au Québec, ceux qui sont à l'origine de ça, c'est la Municipalité d'Hudson qui a été, en tant que petite municipalité, a été jusqu'en Cour suprême du Canada pour faire interdire c'est-à-dire l'usage de pesticides pour les pissenlits, tout ça, là, sur les gazons de leur municipalité. Et ça, ça a fait boule de neige et c'est rendu même une certaine
1075 politique, si je ne me trompe pas, du gouvernement. En tout cas, ils sont en train d'obliger un

petit peu partout. En tout cas, il y a beaucoup de municipalités qui ont voté des choses identiques à ce niveau-là.

1080 Donc, là, je pense que le ministre, il reçoit ça: «Il y a juste deux citoyens qui demandent. Ce n'est pas bien, bien gros. Donc, on va faire une médiation, probablement qu'il y a moyen que ces deux individus-là puissent s'entendre avec ces promoteurs-là» au lieu d'enclencher un processus d'audience qui est sûrement beaucoup plus onéreux parce qu'on engage beaucoup plus de monde. Mais excepté que nous autres, ça fausse toute la donnée. Nous autres, si on l'a fait en tant que citoyen, c'est pour permettre... pour pas que le ministre puisse retrancher en

1085 disant: «On n'a pas demandé d'audience.»

1090 Nous autres, puis je pense que j'en ai déjà discuté avec monsieur Beudet quand on en a discuté, je disais: «Le problème, nous autres, c'est un problème de légalité.» Est-ce que ça veut dire par ça – puis on m'a dit que non – que le ministre a présumé ou présume qu'il n'y a pas de problème de légalité, que ce projet-là, il est tout à fait légal, il est tout à fait conforme c'est-à-dire à la réglementation, c'est-à-dire aux lois, à la *Loi sur les parcs*, ainsi de suite? Est-ce que c'est ça? On m'a dit: «Le ministre ne présume sûrement pas de ça.»

1095 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Non. Ça me surprendrait, moi.

M. PIERRE LAUZON :

1100 Bon. Mais excepté que, nous autres, on dit: il y a un préalable à tout ça.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Bien oui.

1105

M. PIERRE LAUZON :

1110 Si vous ne réglez pas ce préalable-là de la légalité... parce que est-ce qu'ils ont le droit ou s'ils n'ont pas le droit? Puis s'ils ont le droit, bien, je pense que les gens qui ont fait une demande, le Comité de citoyens d'Oka, de Deux-Montagnes et le SNAP, devraient avoir c'est-à-dire des explications là-dessus et les démonstrations devraient être faites. Parce qu'encore là, il y a des avis juridiques qui se contredisent c'est-à-dire là-dessus.

1115 Alors si ça, ce n'est pas réglé, comment qu'on peut faire le restant? Ça, c'est un gros problème. Admettons que la démonstration est faite que c'est vraiment légal, ainsi de suite, nous autres, on dit: c'est une aberration que justement un oléoduc puisse être dans un parc national. Un parc national, pour nous autres, ça doit être une espèce de lieu privilégié qu'on doit préserver.

1120 Puis justement, je voyais dans un des journaux locaux c'est-à-dire du coin, qui s'appelle Le Nord Info, qui a sorti en fin de semaine, il y avait un article qui parlait de... on parle d'une entente historique entre la Municipalité de Rosemère et le parc de la rivière des Mille-Îles.

1125 Je ne sais pas si ça vous situe? Parce que vous êtes loin un petit peu, Chicoutimi, tout ça. Mais en tout cas, il y a Laval, puis il y a Sainte-Rose, puis tout ça. Il y a Ville de Laval. Puis à côté, après, là il y a Rosemère. Puis il y a un endroit, il y a plusieurs petites îles, tout ça.

1130 Puis le ministre justement est venu signer une entente, le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair. Le président de la Fondation de la faune du Québec, Bernard Beaudin, accompagnait la mairesse de Rosemère, Monique Richer, et le président d'Éco-Nature, Yves Turgeon, parce que c'est cet organisme-là qui va gérer ça.

1135 Donc, il y a 5 % du territoire, le titre, c'est: *5 % du territoire de Rosemère protégé à vie*. À vie de qui? Je ne sais pas si c'est la vie de monsieur Mulcair ou c'est la vie de qui. Mais en tout cas, il y aurait une entente gouvernementale-municipalité pour confier à un organisme qui s'appelle Éco-Nature, qui est un organisme à but non lucratif, qui vont voir à protéger ça.

Quand on lit l'article, on dit:

1140 «*Dans une entente qualifiée d'historique, la Ville de Rosemère s'est engagée à protéger indéfiniment 5 % de son territoire bordant la rivière des Mille-Îles et d'en confier la conservation à l'organisme sans but lucratif Éco-Nature. Plus de 600 kilomètres carrés de terrains riverains appartenant à la Ville seront ainsi protégés. Rien ne pourra être détruit ou transformé sur ces sites qui incluent l'île aux Fraises, l'île Gaudette, l'île des Juifs.*»

1145 Ainsi de suite. Il y en a plusieurs, il y a le marais du Manoir de Bleury Le Bouthillier, le marécage Tylee, le marais Miller, tout ça. Il y a des marais puis tout ça.

1150 Un parc comme le parc national d'Oka, c'est exactement ça, là. Là, c'est entre municipalités. On parle d'une entente historique, puis que rien ne pourra être détruit ou transformé sur ces sites. Ici, on n'arrête pas de faire des choses c'est-à-dire dans ce parc-là. De plus en plus, on fait des choses.

1155 Un peu plus tôt, on parlait des étangs d'aération. Ils auraient dû être ailleurs. Parce que chaque chose, en fait, ce n'est pas épouvantable. Tu sais, à chaque fois: «C'est minime. Ce n'est pas si grave que ça, là.» Tu sais, c'est toujours le «pas si grave». Comme l'oléoduc: «Ce n'est pas si grave que ça. C'est moins pire là, le long du chemin des Collines, que sur l'emprise où ils sont actuellement», parce que l'emprise, elle passe à côté de la grande *beach* du lac des Deux-Montagnes.

1160 Donc, les étangs d'aération, comme ça pouvait déranger les citoyens des maisons qui étaient près, on a dit: «On ne le mettra pas là.» Les gens ont crié. Politiquement, ce n'est pas

bon. On s'en va le mettre dans le parc, il y a à peu près personne qui voit ça, c'est-à-dire on s'est installé, tout ça.

1165 On a voulu faire, un exemple, il y a un restaurant qui s'appelle Le Littoral dans le parc d'Oka. On n'a jamais entendu parler d'audience publique là-dessus, mais on a fait quand même une structure quand même assez imposante. Si jamais vous avez l'occasion demain d'aller dans le parc, c'est tout près de la plage, vous allez voir, il y a une structure qui n'existait pas il y a quelques années. On n'a jamais entendu parler de rien là-dessus, mais on a utilisé une grande
1170 partie de la plage, tout ça, pour installer un... c'est sûr que c'est agréable pour les gens qui y vont, mais on touche au parc encore une fois.

On a parlé de la mine. On a parlé du captage d'eau. À chaque fois, c'est: «Le restaurant, ce n'est pas si grave que ça.» «L'étang d'aération, ce n'est pas si grave que ça.» «Captage d'eau,
1175 oui, bien, il y a des gens qui ont besoin d'eau. Ce n'est pas si grave que ça.» On a quand même creusé huit puits, puis il y en avait déjà de creusés pour la municipalité d'Oka, on a creusé huit puits pour alimenter Saint-Joseph et Pointe-Calumet. Bon, le puits, il est toujours très louable.

Comme là, c'est-à-dire une compagnie, puis elle veut avoir, augmenter c'est-à-dire pour
1180 fournir justement du pétrole, ainsi de suite, Montréal, Ottawa, tout ça. Donc, c'est encore très louable. Puis encore là, on va le faire, on n'ira pas dans l'emprise actuelle qui risque d'être dommageable. La FAPAQ a dit: «On va le faire – puis elle a dit – le long du chemin des Collines. Ça ne dérangera pas grand-monde. D'autant plus que le chemin des Collines, bon, ça peut déranger un petit peu les gens qui vont dans le parc, là, puis même encore, pas tellement. Mais
1185 on va s'installer là, puis on ne dérange pas aucun riverain», parce que c'est le parc, puis on s'en va, puis on installe nos tuyaux, c'est-à-dire comme on est en train d'installer des tuyaux pour le captage d'eau.

Ça fait qu'à chaque fois, ce n'est pas un problème. Mais qu'est-ce qu'on fait, on
1190 transforme petit à petit avec différents projets à chaque fois.

Parce que même là quand la Municipalité de Saint-Joseph et de Pointe-Calumet, au
niveau du captage d'eau, installent leur puits, qu'est-ce qui empêchera dans cinq ans, dans dix
1195 ans la Municipalité de Deux-Montagnes, exemple, et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, admettons, de décider de venir chercher également leur eau dans le parc, parce que justement c'est quasiment la meilleure solution. On va creuser d'autres puits parce que ça va être justifié pour qu'ils puissent avoir, les gens de Deux-Montagnes, de l'eau de qualité, tout ça, de l'eau potable de qualité. Bon, il y a comme un... avec le sable, mais ça se filtre naturellement, on n'a pas besoin d'usine de filtration pour ça.

1200 D'un côté, on a le ministre de l'Environnement qui vient signer, tout fier, il se fait photographier, tout ça, une entente historique. Ils ont dit: «5 % du territoire protégé à vie.» On a un parc, puis ça c'est un des parcs, on pourrait dire même le parc le plus important de la région de Montréal. Le parc national d'Oka, c'est le parc aussi qui est le plus rentable. En tout cas, je

1205 pense que c'est le plus rentable au Québec actuellement. Puis là, tranquillement, on empiète, on empiète, on empiète. On fait des choses dans ce parc-là.

1210 Nous autres, on dit: «Si c'est bon pour ça, comment ça se fait que ce n'est pas bon pour le parc national d'Oka, où ça c'est déjà là?» Il devrait y avoir un organisme et on devrait s'en tenir justement à ce qui doit se vivre à l'intérieur. Comme eux autres, ils vont faire, Éco-Nature, ils vont faire des activités d'écotourisme, différences choses comme ça qui est marqué. Puis c'est marqué, exemple:

1215 *«Le terrain abrite une faune et une flore exceptionnelles: 222 espèces d'oiseaux, 40 espèces de mammifères, 63 espèces de poissons et 25 espèces de reptiles et d'amphibiens.»*

À Rosemère. Ici, il y en a sûrement autant. Pourquoi que là, c'est bien important c'est-à-dire de protéger, puis ici ce n'est pas important de protéger?

1220 Ça fait que nous autres, il y a toute la question dans ça du parc. Qu'est-ce qu'on en fait c'est-à-dire du parc? Il n'y a personne qui semble se préoccuper c'est-à-dire de ça, de la préservation du parc. Nous autres, c'est pour ça, il y a eu le problème de la légalité comme telle. Puis ensuite, bien, à partir du moment où c'est vraiment légal et ils ont vraiment le droit de faire ça, bien, nous autres, on dit: «Il y a tous les impacts.»

1225 Puis le grand questionnement, ce qu'on avait demandé à la compagnie: «Pourquoi que si vous allez sur le chemin des Collines, pourquoi vous ne vous en allez pas sur la 344? Vous allez sortir du parc à ce moment-là. Au moins, vous êtes sortis du parc.» La réponse des gens de la compagnie: «Le ministère des Transports, il n'en est pas question.» Le ministère des Transports ne veut rien savoir que l'oléoduc passe le long de la 344. Donc, le ministère des Transports n'est pas parlable, mais la FAPAQ est parlable. Comme la FAPAQ est parlable, ils ont discuté avec la FAPAQ, puis ils en sont venus à une entente.

1235 La FAPAQ, pour nous autres, ce n'est pas bien, bien solide quand on voit que depuis six ans, dans le projet Niocan, on ne les pas entendu parler du tout c'est-à-dire des impacts que va avoir cette mine-là sur le parc, sur le ruisseau Rousse, puis sur la grande baie, tout ça, même si on sait par ricochet ou en parlant comme ça, mais pas de façon officielle, avec certaines personnes du parc que, oui, il va y avoir des impacts. Puis il y en a qui sont contre ça, mais on ne le dit pas, on ne parle pas parce que... je ne sais pas, tu sais, il y a peut-être des personnes

1240 qui... on a peur, on ne veut pas créer de problèmes, je ne sais pas trop quoi. Mais en tout cas, on ne le dit pas. Ils sont silencieux.

1245 D'ailleurs, quand on prend que la FAPAQ actuellement est en train de passer de par le projet de loi 48, je crois, ou 49, il me semble que c'est 48, est en train de passer c'est-à-dire au ministère des Ressources naturelles, je trouve ça très inquiétant que ça passe au ministère. On dit c'est tout à fait logique, parce que c'est le ministère des Ressources naturelles, de la faune, des parcs et tout ça, ça fait que la FAPAQ s'en aille là. Excepté ce même ministère des

Ressources naturelles là a donné son feu vert à Niocan ça fait déjà six ans de ça, pas de problème. Jusqu'à quel point c'est sérieux?

1250

Nous autres, on dit: «Les gens, les biologistes qui font partie de la FAPAQ devraient faire partie, au contraire, du ministère de l'Environnement. C'est des gens qui devraient se joindre là, qui devraient devenir des personnes-ressources importantes, puis qui ont une préoccupation.»

1255

La préoccupation, nous autres, on s'est déjà fait dire par des gens du ministère, puis même par un ministre du temps, un ministre du Parti québécois, que le ministère des Ressources naturelles n'est pas là pour fermer des mines; il est là pour en ouvrir. Ça fait qu'eux autres sont là pour faciliter les choses. Quand une compagnie comme Niocan se présente, des investisseurs se présentent, eux autres, ils disent: «Nous avons un gisement minier.» «On est là pour réaliser ça. On est là pour vous aider.» Donc, la FAPAQ, qu'est-ce qu'elle va faire, elle va tout simplement les aider.

1260

Donc, quand nous autres, il y a une entente entre la FAPAQ... c'est bien sûr que la FAPAQ a réussi quelque chose d'intéressant à déplacer le problème dans le parc. En d'autres mots, comme je disais tantôt, entre deux maux, ils ont amélioré la situation. C'est beaucoup mieux. Nous autres, on dit: «Ça ne devrait même pas être là. Tant qu'à faire l'opération de changer de place, pourquoi qu'on s'en va pas...» C'est bien sûr que ça va déranger des gens. Ça, je suis bien d'accord. On ne veut pas déranger le monde, on va le faire sur le chemin des Collines.

1265

1270

Parce qu'on va faire ça à partir de la mi-août jusqu'au 1er octobre. C'est ça le projet de la compagnie. Donc, on va creuser, puis il y a à peu près personne qui va s'en apercevoir, peut-être des touristes surtout le dimanche qui vont venir. À la fin août, début septembre, on va s'en apercevoir; après ça, le monde ne s'en apercevront pas. C'est sûr que si on s'en va sur la 344, là il y a des maisons, il y a de la circulation, il y a des gens qui, soir et matin, passent là pour... ils s'en vont travailler. Pour la circulation, ça va déranger. Il va y avoir aussi... on va passer ou on va empiéter un peu sur le terrain.

1275

Exemple, on va arriver à la Trappe d'Oka, il va falloir creuser. Donc, ça va causer des problèmes de gestion humaine. Mais là, ça, c'est une vue à court terme. Ça va poser des problèmes pendant, je ne sais pas, quelques semaines, là, quelques mois, là.

1280

Ce n'est pas pire que quand on fait l'autoroute des Laurentides. C'est le troisième été qu'on est encore en train de travailler à la hauteur de Sainte-Thérèse. Quand vous êtes arrivés, là, c'est déjà pas mal arrangé, mais ils sont encore en train... troisième saison. Quand vous arrivez de l'autoroute des Laurentides pour prendre la 640, c'est tout large maintenant, ça là. Mais il y a eu des travaux pendant combien de temps? On l'a fait parce qu'on disait que c'était bien important.

1285

1290

Nous autres, on dit: qu'est-ce qui est le plus important actuellement à long terme? Est-ce que c'est... à long terme, on pense que c'est de sortir l'oléoduc. Tous les principes, qui fait que la

Loi sur les parcs devrait s'appliquer en totalité, puis on ne devrait pas faire d'exception. Pourquoi qu'on ferait une exception c'est-à-dire pour cet oléoduc-là?

1295 La compagnie veut sortir? O.K., elle doit sortir. Il y a ça. Il y a cette partie-là. Puis il y a l'autre partie, c'est que tous les tuyaux qui sont déjà là sur l'emprise actuelle, la question a été posée en réunion: «Qu'est-ce que vous allez faire avec les tuyaux?» Les tuyaux sont censés rester là. Les tuyaux vont rester là. On a dit: «Il y a quand même des produits, tout ça.»

1300 Moi, j'ai discuté il n'y a pas tellement longtemps avec quelqu'un qui fait partie du Canadien national, les cours de triage, exemple, à Montréal, ainsi de suite. Puis eux autres, quand ils ont à enlever des tuyaux de ce genre-là, parce qu'eux autres, évidemment, il y a du pétrole aussi qu'ils s'occupent, tout ça, ils doivent tout enlever ça. Il n'est pas question: «On enterre ça, puis ça pourrit là, puis ça finit là.» Eux autres sont censés, je ne sais pas, là, ils sont censés... à un moment donné, ils ont parlé qu'il y avait comme un procédé. Ils mettaient, je ne sais pas trop, du ciment à l'intérieur de ça.

1310 Parce que des tuyaux d'il y a une cinquantaine d'années, ils ne me feront quand même pas accroire c'est-à-dire que ça a la même, disons, capacité, résistance que les tuyaux d'aujourd'hui. Parce que les tuyaux d'aujourd'hui, ils nous ont dit que c'était incroyable. Ils nous ont sorti en séance d'information, exemple, le déluge... pas le déluge, mais à peu près ça, là, au Saguenay, là, quand l'eau...

1315 Bien, dans votre coin. Je ne sais pas si vous en avez subi des conséquences?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Oui, tout le monde en a subi.

1320 **M. PIERRE LAUZON :**

1325 Mais que les tuyaux à un moment donné, il y avait des tuyaux, je pense – pas d'eux autres, là, mais d'une autre compagnie – qui étaient comme soulevés puis qui se tenaient tout seuls, là, en tout cas, parce que c'était très solide. C'est quasiment à l'épreuve de tout, puis tout ça.

1330 Eux autres, ils disaient qu'il n'y avait pas de problème. Parce que nous autres, on soulevait des questions au niveau, exemple, l'effondrement des sols. Si la mine ouvre, quand on vide la nappe phréatique, puis que là si le sol s'affaisse, est-ce que ça va faire en sorte que ça va faire casser c'est-à-dire les tuyaux en question? Eux autres, en tout cas, ils prétendent que non.

Mais là, on parle de tuyaux, admettons qu'ils disent vrai, eux autres là, mais on parle de tuyaux de 2004. Les tuyaux qui sont là-bas, dont ils se servent actuellement, ce n'est pas des tuyaux de 2004. C'est des tuyaux qui datent, je ne sais pas, d'une cinquantaine d'années, qui

1335 n'ont sûrement pas cette capacité-là. Ça me surprendrait qu'il y a cinquante ans, ça avait cette capacité-là.

Et là, eux autres, ils vont laisser ça là. Ils vont tout simplement comme envoyer, je ne sais pas trop, un liquide à un moment donné comme pour essayer de nettoyer. On enlève, mais
 1340 on enlève juste une partie. Puis ensuite, c'est ça, ils mettent comme un genre de ciment ou je ne sais pas trop quoi. Mais ça reste là, ça pourrit là. Ça va rester là jusqu'à la nuit des temps. Peut-être que dans un autre monde, il y a quelqu'un qui va découvrir ça: «Il y avait des gens...», comme quand on découvre des choses pour les êtres préhistoriques, peut-être quelque chose du genre. Mais ils ne les enlèvent pas du tout. Les tuyaux restent là.

1345 Ça aussi, à partir du moment, admettons, que c'est sur le chemin des Collines, finalement ça aboutit sur le chemin des Collines, qu'est-ce qui se passe avec ça? On ferme tout simplement le robinet, on tourne ça, puis là on amène les tuyaux ailleurs?

1350 En tout cas, au niveau du questionnement, la première chose, c'est la question de la légalité, à savoir, pour nous autres, ils n'ont pas d'affaire là dans le parc. Puis la raison pour laquelle on a demandé encore une fois des audiences publiques, c'est parce qu'on ne voulait pas que le ministre dise: «Bien, il n'y a personne qui a demandé d'audience publique.» Mais l'ampleur des gens qui se sont opposés à ça est beaucoup plus grande que ça. Ça fait que c'est pour ça
 1355 que nous autres, on...

Moi, je ne me vois pas, puis Monique, je pense, non plus, on ne se voit pas s'asseoir ou commencer à faire une médiation avec une compagnie puis essayer de trouver... hormis que la compagnie, ce qui me surprendrait énormément, dise: «Oui, oui, c'est ça qu'on veut. On veut
 1360 sortir du parc.»

Mais si tu veux sortir du parc, c'est une autre paire de manches, là. On parle d'un autre projet. Ils vont devoir éventuellement présenter un autre projet via le ministère des Transports. Le ministère des Transports va avoir son mot à dire là-dedans. Là, on parle d'une autre affaire.
 1365 Donc, en d'autres mots, ils renonceraient à leur projet, eux autres.

Ce n'est pas ça qu'ils ont fait eux autres. Ils ont dit: «C'est sur le chemin des Collines. En d'autres mots, si vous osez aller devant des audiences publiques, puis ça retarde notre projet au-delà du 1er octobre, à ce moment-là on retourne sur notre emprise.» Excepté que la FAPAQ, ce
 1370 qu'on a dit à la séance d'information, c'est que la FAPAQ aurait demandé à ce que si les travaux se faisaient sur l'emprise, ce soit fait l'hiver pour qu'il y ait le moins de conséquences possible au niveau de l'environnement si jamais c'était là. Mais là, eux autres...

Puis ce que, entre autres, monsieur Ruelland qui est le président du CRELA – je ne sais
 1375 pas si vous connaissez monsieur Jacques Ruelland qui est le président du CRELA des Laurentides – qui, lui, s'est soulevé contre ça, il a dit: «Qu'est-ce que c'est ça? C'est comme du chantage, premièrement, de dire: si vous n'acceptez pas notre circuit, bien, nous autres, on retourne là.» Il a dit: «On a amplement le temps de faire des audiences publiques.»

1380 C'est pour ça que nous autres, on ne veut pas que ça s'éternise, éterniser les affaires
puis étirer, tout ça. On a amplement le temps de faire des audiences publiques avant l'hiver, puis
de régler ça, puis d'en arriver qu'il y ait des conclusions, puis des recommandations, puis que le
ministre puisse décider des choses. Et cet hiver, s'il y a lieu, ils feront les travaux, que ce soit là
ou que ce soit ailleurs ou que ce soit le printemps prochain. La compagnie, je veux bien croire
1385 qu'elle a des échéanciers, puis elle voudrait bien que ce soit respecté...

Nous autres, ils nous ont sorti à un moment donné des lois ou je ne sais pas trop quoi
qu'ils devaient respecter par rapport qu'à telle date, ça devrait être telle chose. Excepté que là, ils
arrivent comme, à nos yeux, un peu à la dernière minute. Tu sais, tu arrives, tu dis: «Je n'ai pas
1390 le choix, le 1er janvier, ou si c'est le 1er octobre, il faut absolument que je me conforme à telle
loi.» «Bien oui, mais tu sais, tu arrives à la dernière minute. Tu aurais pu y penser, je ne sais
pas, un an ou deux ans d'avance», en tout cas, mais sûrement pas d'apprendre... puis
d'habitude, les lois, les gens ont souvent cinq ans, dix ans avant.

1395 Disons, on pourrait prendre juste la question de la cigarette, ça prend une éternité avant
de s'appliquer. Donc, c'est un peu comme ça. Ces compagnies-là ont toujours beaucoup de
temps pour mettre en application leurs choses.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1400 Vous, cette proposition-là de longer la 344, ça, ça a été fait à la séance d'information?

M. PIERRE LAUZON :

1405 Non, pas à la séance d'information. Quand on les a rencontrés, là, où est le restaurant.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1410 Quand vous avez rencontré le promoteur ici.

M. PIERRE LAUZON :

Oui, oui.

1415 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

D'accord, exact.

M. PIERRE LAUZON :

1420

Oui. Mais eux autres, la réponse, ça a été: «Il n'en est pas question. Le ministère des Transports ne veut pas.» On a dit: «Comment ça le ministère des Transports ne veut pas?» «Non, ils ne veulent pas, eux autres. Il n'en est pas question. Il n'en est pas question pour le ministère des Transports.»

1425

Donc, comme eux autres, ils n'étaient pas parlables, le ministère des Transports, ils se sont aperçus que la FAPAQ était parlable, puis que la FAPAQ demandait des choses, ils ont discuté avec la FAPAQ puis ils ont arrivé à un terrain d'entente. Mais si la FAPAQ avait été aussi intraitable, qu'est-ce qu'ils auraient fait la compagnie? Ils n'ont même pas discuté comme tel. En fait, ils ont sûrement fait des demandes au ministère des Transports, mais ils n'ont pas fait de négociations comme telles. Ce qu'ils nous ont dit à la rencontre, là, c'est qu'ils ne voulaient rien savoir. Comme ils ne voulaient rien savoir, bien, on oublie ça. Ils sont intraitables, en d'autres mots.

1430

1435

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est la seule solution que vous verriez...

M. PIERRE LAUZON :

1440

Non, non.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1445

... concernant la légalité du projet ou...

M. PIERRE LAUZON :

1450

Non, bien non. C'est-à-dire que nous autres, on a soulevé, on a dit... parce qu'on a dit: «Tant qu'à être là, pourquoi vous ne vous en allez pas sur la 344?» Là, ils nous ont apporté le ministère des Transports. Puis ce que nous autres, ce qu'on soulevait, puis ce que entre autres monsieur O'Driscoll du SNAP soulevait, c'est qu'il y a peut-être d'autres alternatives à faire passer vos conduits ailleurs que de les faire passer là.

1455

Parce que je sais aussi que devant l'Office de l'énergie du Canada, en tout cas, monsieur Patry qui est justement le maire d'Oka, a dit à la toute fin... ça, ça doit être sûrement dans la transcription, parce qu'il y a une transcription qui existe de cette séance-là.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1460

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

1465 Il a parlé qu'eux autres avaient fait des représentations, je pense, les maires de la MRC, mais que l'Office de l'énergie du Canada n'en avait pas tenu compte.

Parce que ça, un peu, l'Office de l'énergie, c'est un peu comme le ministère des Ressources naturelles. Tu fais une demande. Tu fais la démonstration que tu peux avoir telle
1470 chose. Comme, exemple, Niocan a fait la démonstration qu'il y avait du gisement là.

C'est un peu comme un permis de conduire. Si vous faites la démonstration que vous connaissez le Code de la sécurité routière et que vous savez conduire, quelqu'un vous fait passer un test: «Oui, on vous donne le permis», qu'après ça, ce que vous allez faire, que vous soyez
1475 dangereux ou pas, que vous preniez un coup ou pas, là ça ne rentre pas dans votre permis de conduire. C'est après qu'il va y avoir des conséquences. Mais on va vous le donner votre permis. Ce que vous allez en faire après, c'est une autre chose.

Donc, la compagnie Niocan, quand elle s'est adressée au ministère des Ressources
1480 naturelles, elle a dit: «Vous voyez, il y a des gisements de niobium.» Elle a fait la démonstration, tout ça. «On veut avoir le permis.» «O.K., parfait.» Ils ont émis le permis. Ils ne font pas des études plus loin que ça.

Donc, c'est la même chose c'est-à-dire pour les... nous autres, on dit: «Il y a sûrement
1485 des choses qui peuvent se faire. Ça.» En tout cas, on est bien conscients que sur la route 344, ça va déranger plusieurs personnes d'Oka qui passent par là, des gens qui viennent à Oka ou qui sortent d'Oka soir et matin. Ça va déranger les riverains. Ça va déranger bien du monde. Encore là, on revient sur la question: ça, c'est du court terme.

Tant qu'à ça, ce qui se passe, je suis allé la semaine dernière, exemple, à Pointe-
1490 Calumet. Il y a toute une avenue, l'avenue principale, qui est du nom du maire du temps, d'il y a quelques années, M.R Soucy de Pointe-Calumet, ils sont en train de toute la refaire la rue. C'est comme un boulevard, tout ça. C'est un vrai chantier. Ça n'a aucun sens. En tout cas, ceux qui restent sur le bord, là. Mais c'est sûr qu'après, quand ça va être fini, ça va être beau. Mais là,
1495 actuellement, c'est un vrai chantier. Les gens qui vivent là... même, la personne qui était avec moi me disait que ça été commencé l'été passé, mais ça n'a pas été fini. Puis là, ils continuent. J'espère qu'ils vont finir cette année.

Sur le court terme, c'est un inconvénient. Mais à long terme, c'est sûrement beaucoup
1500 plus rentable, puis c'est beaucoup plus respectueux, en tout cas, du parc. C'est quel message qu'on veut livrer par rapport au parc? Parce que si on peut passer, c'est-à-dire si on peut faire du captage d'eau, si on peut mettre des étangs d'aération, si on peut mettre un oléoduc, il n'est pas là, il n'est pas à une bonne place, on le change de place, mais qu'est-ce qu'on pourrait faire? On peut faire à peu près n'importe quoi dans un parc. Puis une compagnie éventuellement minière
1505 qui va envoyer, bon... on ne reviendra pas sur tout ça, là. Il y a tout ça. C'est-à-dire, c'est le message qu'on doit livrer.

1510 Donc, quand d'un côté le ministre livre des choses au niveau d'une entente historique avec la Municipalité de Rosemère et de protéger à vie où on ne transforme pas, on ne détruit pas, ainsi de suite, puis que là on s'en vient faire des choses qu'on va transformer, bien, là, on dit: «Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas là.»

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1515 Mais si on en vient au projet, dans le cadre de ce projet-là en particulier...

M. PIERRE LAUZON :

Oui.

1520

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Ça, c'est la question des effets cumulatifs de l'ensemble des projets. Mais pour vous, ce serait quoi la solution par rapport à ce projet-là?

1525

M. PIERRE LAUZON :

Bien, le projet, pour nous autres, la solution, c'est qu'il sorte du parc.

1530

Mme MONIQUE DORION :

Bien oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1535

Mais s'il sort du parc, il va avoir quand même des effets cumulatifs avec d'autres types de projets?

M. PIERRE LAUZON :

1540

Bien, là, ils présenteront leur projet. Puis là, ils vont l'étudier.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1545

Donc, là, vous, vous vous limitez à la question du parc, c'est les effets sur le parc.

M. PIERRE LAUZON :

Parce que le...

1550

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Parce que le projet aurait quand même d'autres effets qui seraient peut-être atténuables. Il va traverser aussi le ruisseau Rousse.

1555

M. PIERRE LAUZON :

Rousse.

1560

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Il va traverser d'autres ruisseaux.

1565

M. PIERRE LAUZON :

La rivière aux Serpents.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1570

C'est ça. Donc, ça va être la même chose. Qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur du parc, il traverse quand même les deux ruisseaux.

M. PIERRE LAUZON :

1575

Bien, pas nécessairement. Ce ne serait pas nécessairement le ruisseau Rousse. Parce que le ruisseau Rousse...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1580

Il coupe la 344?

M. PIERRE LAUZON :

1585

Oui, il coupe la 344. Mais comme je vous disais, quand vous allez à la Trappe, où est la Trappe d'Oka, c'est-à-dire quand... il y a la Trappe d'Oka, ça descend, puis ensuite ça remonte. Il y a une grosse côte là, puis là il y a une école qui s'appelle l'École secondaire d'Oka.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1590

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

1595 Donc, avant la grosse côte pour l'École secondaire d'Oka, le ruisseau Rousse, il est juste en bas. Mais lui, il passe bas, là. Donc, les tuyaux, ils peuvent passer au-dessus du ruisseau Rousse et non pas à travers le ruisseau Rousse.

1600 Parce que, exemple, la rue, la 344 passe par-dessus. Elle ne passe pas à travers. Ce n'est pas un tunnel, là.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

 Puis il y a un autre gazoduc aussi qui passe à travers le parc.

1605 **M. PIERRE LAUZON :**

 Oui. C'est pour ça. Mais ça, c'est toutes des choses qui se sont installées il y a très longtemps. Tout comme il y a déjà eu une compagnie minière qui a été là, la St.Lawrence Colombium. Ça fait qu'il y a tout ça qui s'est vécu.

1610 Mais là, on parle d'un parc il y a très longtemps. La préoccupation au niveau environnemental était beaucoup moins grande. Là, on dit: «Mais il y a un ministère de l'Environnement. Il y a des gens qui soulèvent des choses. Où on s'en va c'est-à-dire avec ça? C'est quoi le message qu'on livre?» En d'autres mots, le ministre de l'Environnement, quel message qu'il livre face à un parc national? On ne parle pas de n'importe quoi là. Ça doit être une chasse gardée.

1620 Là actuellement, c'est-à-dire ça passe, les tuyaux, si jamais ils crevaient actuellement, ils cassaient, c'est juste à côté de la grande baie là. Il y a une héronnière, puis tout ça, il y a des zones protégées. Vous ne pouvez même pas aller faire du canot là. Vous ne pouvez pas aller avec votre canot. On ne parle pas d'une embarcation à moteur. Vous ne pouvez pas aller vous promener là. Il y a une héronnière, puis il y a des étangs, puis il y a des marais, puis ainsi de suite, justement. Puis les gens viennent au parc. Qu'est-ce qu'ils font? Ils s'en vont dans le bois, puis ils s'en vont jusqu'à la grande baie, puis ils vont voir ça. Puis ça fait partie de tout parc national.

1625 Tout comme quand on va dans le parc des Laurentides pour Chicoutimi, moi, je suis certain que le restaurant qui est passé au feu dans...

1630 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

 L'Étape.

M. PIERRE LAUZON :

1635

... je suis certain qu'il doit y avoir des études pour la reconstruction. Tu sais, le gars ne peut pas arriver: «Bien, ça a passé au feu. Bien, là, on envoie le bulldozer dans ça», puis on crée un autre restaurant, point. Il va y avoir des études qui doivent se faire probablement actuellement pour refaire ça, puis refaire quelque chose, mais qui est respectueux. Parce que c'est dans un parc, ça aussi. On traverse un parc. La route traverse un parc.

1640

On parle, je pense, de l'élargir également. Il me semble qu'à un moment donné, en tout cas, je pense qu'il est question d'élargir.

1645

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

La route qui va traverser le parc.

M. PIERRE LAUZON :

1650

C'est ça. Ça aussi, il y a des études d'impact. On en tient compte parce qu'on est dans un parc. On n'est pas n'importe où. On n'est pas... même, je pense que l'autoroute des Laurentides, quand ils l'ont élargie dans le coin qu'on parlait tantôt de Sainte-Thérèse, je suis certain que des études d'impact se font.

1655

Là, il se fait dans des endroits qu'on pourrait penser: «Bien, ce n'est pas si grave que ça. Ça peut être un peu plus facile.» Dans un parc, à plus forte raison, ça devrait être ça. Le parc de la Gaspésie, quand on va en Gaspésie, les gens vont en Gaspésie justement parce que c'est à cause de ce qui est là. Mais quand on vient ici dans le parc... vous irez demain voir les étangs d'aération, vous allez vous demander, à part de voir des mouettes, des canards: des étangs d'aération, qu'est-ce que ça fait là dans un parc national? On ne parle pas de n'importe quoi.

1660

Comme je vous dis, d'un autre côté, vous avez un ministre qui parle d'entente historique, d'un autre côté, pour quelque chose qui est beaucoup plus petit. Puis justement, c'est important, il y a des gens qui se sont battus dans le coin de Rosemère pour préserver ça. Puis là, ce qui est la bonne nouvelle, c'est qu'on a réussi à préserver ça. Mais il faudrait faire la même chose c'est-à-dire ici, c'est un parc national.

1665

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1670

Mais je reviens dans le cadre du projet. Je pense que, madame Dorion, vous aviez soulevé dans votre lettre, je ne sais pas, ce qui pourrait être l'amorce d'une solution, parce que vous aviez parlé du diamètre des conduites.

1675 **Mme MONIQUE DORION :**

Oui.

1680 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

C'est sûr qu'à ce moment-ci, je n'ai peut-être pas l'information concernant l'ensemble du projet de la compagnie. Il y a peut-être des endroits où ils ne changent pas de diamètre. Ça, vous l'avez apporté, je pense?

1685 **Mme MONIQUE DORION :**

1690 Bien oui. Ils installent deux stations de pompage. Parce que leur problème est qu'ils doivent avoir un apport de pétrole augmenté pour desservir la région d'Ottawa, de Toronto, parce qu'ils ont dû fermer l'usine là-bas de traitement. Ils se sont dit: «Nous avons pour l'instant des stations de pompage qui se chargent d'augmenter le débit de l'eau», station de pompage à l'entrée du parc, puis il y en a une autre pour traverser le lac, parce qu'ils n'augmentent pas les tuyaux.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1695 Ils ne changent pas la conduite.

Mme MONIQUE DORION :

1700 Ils ne changent pas la conduite sous le lac. On a dit: «Pourquoi vous la changez dans le parc?» Ils ont dit: «On va installer une station de pompage pour augmenter le débit, non pas par la grosseur mais par la pression.» J'ai dit: «Faites la même chose dans le parc. Pourquoi faire vous ne feriez pas la même chose?» Ils ont dit: «Non.»

M. PIERRE LAUZON :

1705 Parce que c'est sûr qu'à partir du moment, eux autres, où ils sont là, on est obligés de vivre avec. Mais à partir du moment où ils veulent bouger, puis il y a des gestes à poser, soit de faire des nouveaux conduits ou soit de déplacer des conduits, bien, c'est là que la discussion commence. C'est-à-dire, tant et aussi longtemps qu'ils sont là, on ne peut rien y faire. C'est
1710 comme les étangs d'aération dont je vous parlais tantôt, tant et aussi longtemps que les étangs sont là... À un moment donné, peut-être qu'un jour il va y avoir une solution pour que ce soit ailleurs.

Mme MONIQUE DORION :

1715 Mais on n'est pas des spécialistes pour pouvoir discuter de ces aspects techniques là. De la même façon que les ingénieurs qu'on a rencontrés dans une rencontre privée, ils ont dit: «Nous autres, on n'est pas des spécialistes juridiques. On ne peut pas répondre à votre question de la

1720 légalité.» Et nous, on n'est pas des ingénieurs, on ne peut pas répondre à leurs questions techniques, mais on a dit: «Trouvez une autre solution.»

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1725 Mais s'il y a des solutions auxquelles vous pensez, c'est peut-être des choses qu'on peut apporter au promoteur, puis de voir qu'est-ce qui est possible.

Mme MONIQUE DORION :

1730 Oui, mais on n'est pas des ingénieurs. Vous, vous êtes ingénieure, d'après ce que j'ai pu voir. Mais nous, on n'est pas des ingénieurs, on ne sait pas.

1735 Est-ce que c'est vraiment utile d'augmenter les conduits dans le parc, de pas l'augmenter sous le lac? C'est sûr ça occasionne plus de frais pour eux, l'augmenter sous le lac. Dans le parc, ça n'occasionne aucuns frais, c'est une propriété publique. Mais on ne peut pas faire n'importe quoi sur une propriété publique, comme on a souvent tendance à penser: «Ça ne dérange personne là.» Ce n'est pas vrai. Ça dérange les 650 000 personnes qui...

M. PIERRE LAUZON :

1740 Qui utilisent.

Mme MONIQUE DORION :

1745 ... qui utilisent le parc à chaque année. C'est appréciable, ça. Ça, on n'a pas l'air de le considérer.

M. PIERRE LAUZON :

1750 Puis c'est la faune et la flore, puis tout ça. Parce que quand on parlait tantôt du projet de dragage du lac entre Hudson et Oka, il n'est toujours pas fait le dragage, puis ça fait déjà... c'était censé se faire l'automne passé. Et parce qu'il y a eu des audiences publiques justement, les audiences publiques permettent à différentes personnes de s'exprimer, permettent à des experts, puis ça permet aux gens de la commission de poser des questions, et donc d'élargir le débat et de voir un peu plus clair. C'est comme ça qu'on s'est aperçu qu'au niveau du dragage du lac entre
1755 les deux, bien, que la façon d'aller chercher ça, c'était... il y avait d'autres méthodes qui étaient moins dommageables pour l'environnement.

1760 Puis à l'heure actuelle, ce n'est toujours pas fait, ça. Le dragage n'est toujours pas fait. Ça va sûrement se faire. Mais quand ça va se faire, ça va se faire dans des meilleures conditions. Nous autres, on n'a jamais dit que le dragage ne devait pas se faire entre Hudson et Oka. Il y a une nécessité de draguer.

1765 Mais là, la grande préoccupation, quand ils ont présenté le projet, c'était la tortue géographique, c'était l'esturgeon jaune, ainsi de suite. Puis la tortue géographique, on la prenait à un endroit, puis là on était pour la remettre. Mais là, finalement, ce n'était pas si grave parce que la tortue retournerait. Puis ça, c'était très restreint dans le temps.

1770 Là, on est dans le parc. Il y a beaucoup d'espèces de faune, de flore, ainsi de suite, qui vont être touchées par ça.

Mme MONIQUE DORION :

Et d'humains.

1775 **M. PIERRE LAUZON :**

1780 Et d'humains qu'on parlait tantôt. Donc, c'est tout ça qui va être touché. C'est pour ça que nous autres, on dit: «Ils veulent bouger. S'ils veulent bouger, qu'ils en profitent donc pour faire un projet où ils vont sortir du parc.» Est-ce que la compagnie est parlable là-dessus ou est-ce qu'elle veut?

1785 Parce qu'à partir du moment que la compagnie, admettons demain matin, vous les rencontrez, disent: «Oui, on est d'accord, on va sortir», mais là, à ce moment-là, le projet du parc, c'est-à-dire celui-là, il vient de tomber.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est ça. Ce serait un autre projet.

1790 **M. PIERRE LAUZON :**

1795 Là, c'est un autre projet. Là, ils présenteront leur nouveau projet qui va être étudié par le ministère de l'Environnement, par différentes instances. Puis les gens qui sont concernés ou tout dépendant de l'endroit, est-ce qu'ils passent sur la 344, est-ce qu'ils passent ailleurs, ils vont passer par-dessus ou ailleurs, bien, ce sera les gens d'ailleurs de voir l'impact que ça a sur les milieux où ça va être.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1800 D'accord. Alors, si on se résume...

M. PIERRE LAUZON :

Il y a comme un préalable, là, disons, la question de légalité...

1805

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Oui, question de légalité, question des effets cumulatifs des projets. Solution que vous avez envisagée, ce serait celle de déplacer complètement le projet vers la 344.

1810

M. PIERRE LAUZON :

Mais on ne dit pas que c'est la solution.

1815

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Ou une des solutions, en tout cas, qui serait envisageable ou alors peut-être de garder le même diamètre avec une station de pompage.

1820

Mme MONIQUE DORION :

Garder le même diamètre avec une station de pompage. On ne le sait pas.

1825

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Donc, ce serait des choses que vous avez envisagées, mais qu'il faudrait voir si c'est réalisable.

1830

Mme MONIQUE DORION :

C'est ça.

1835

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

René, aurais-tu du questionnement à ajouter là-dessus?

1840

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

Non. En fait, ce que je voulais justement faire, pour bien cerner...

1845

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Une sorte de résumé.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

... ces trois éléments-là, on s'entend là-dessus, c'est ce genre de chose là, dans le fond, c'est pour ça que je prends des notes ce soir.

1850

M. PIERRE LAUZON :

Mais au préalable, comme je vous dis, il y a un préalable. Le préalable est très important.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1855

C'est la question de la légalité, oui.

M. PIERRE LAUZON :

1860

C'est-à-dire si on n'a pas ça, le restant... il faudrait commencer par régler ça. Puis un coup ça réglé, puis ça réglé, pas avec Monique et moi...

Mme MONIQUE DORION :

1865

Bien non.

M. PIERRE LAUZON :

1870

... mais réglé avec les autres personnes. C'est pour ça que nous autres, on n'acceptera sûrement pas c'est-à-dire une médiation comme telle. On ne signera pas de lettre là-dessus. Pourquoi? Parce qu'on est juste deux personnes.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1875

De toute façon, ce soir, je vais vous poser la question officiellement si vous consentez à cette médiation-là. Est-ce que vous êtes prêts à donner une réponse maintenant ou...

Mme MONIQUE DORION :

1880

Bien, là, on est rendus...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1885

On pourrait être rendus là. À moins que vous ayez d'autres éléments par rapport à ce qu'on a soulevé comme préoccupations-enjeux pour le projet et comme solution potentielle. Si vous avez d'autres choses...

Mme MONIQUE DORION :

1890

Ça, ce sont les enjeux que deux citoyens, avec notre capacité d'analyse, notre capacité de connaissance, pouvons exprimer. Ce n'est rien de plus, là. Il y en a peut-être des centaines d'autres préoccupations.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1895

Mais compte tenu que c'est vous qui avez fait les demandes d'audience publique, alors...

Mme MONIQUE DORION :

1900

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

Bien, c'est parce que le mécanisme nous oblige à ça. Le mécanisme nous obligeait à ça.

1905

Mme MONIQUE DORION :

C'est pour ça qu'on voulait aller vers plus large.

1910

M. PIERRE LAUZON :

C'est pour ça que je vous disais, s'il n'y avait pas eu la question de la légalité à l'intérieur de ce projet-là, il y aurait eu d'autres personnes qui auraient demandé des audiences publiques.

1915

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Mais comme je vous disais tout à l'heure, par exemple si vous acceptez la médiation et qu'on n'en arrive pas à une entente éventuellement, vos demandes d'audience sont toujours valides.

1920

Mme MONIQUE DORION :

Oui, oui.

1925

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Elles restent valides tant qu'on n'est pas arrivés à une entente ferme des deux côtés.

Mme MONIQUE DORION :

1930

O.K.

M. PIERRE LAUZON :

1935 Parce que moi, je ne vois pas... parce qu'à partir du moment où il y a une médiation, c'est comme une négociation et essayer de s'entendre là-dessus. Mais la question de la légalité, ça, on n'est quand même pas pour négocier la légalité ou pas du projet, de un. À savoir: est-ce qu'ils veulent sortir du parc ou pas?

1940 Parce que nous autres, à l'intérieur du parc... parce que je suis certain que les tuyaux, ils n'avaient pas l'air d'être parlables c'est-à-dire du tout sur garder les tuyaux tels qu'ils étaient là, tout simplement de mettre des stations de pompage, c'est tout. Ils n'avaient pas l'air parlables parce que, pour eux autres, c'est une question de capacité puis ça rapporte plus d'argent. Ils font circuler beaucoup plus de pétrole, ainsi de suite.

1945 Donc, ils n'étaient pas parlables là-dessus, puis ils n'avaient pas l'air d'être parlables d'aller sur la 344. À ce moment-là, la médiation, la négociation, il ne peut pas en avoir. Parce que nous autres, ça ne sera pas sur la 344. Parce que quand il y a eu la séance d'information, il était question d'un petit comité. Moi, je n'irai pas me pointer et les regarder travailler pour voir s'ils creusent comme il faut, puis s'ils mettent des poteaux ou des tuyaux comme il faut. Ça, je n'irai pas faire ça, puis je pense pas que les gens soient intéressés de faire ça.

1950

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

1955 Est-ce que je dois comprendre, monsieur Lauzon, que vous ne consentez pas à la médiation?

M. PIERRE LAUZON :

1960 Non. Moi, je... bien, c'est-à-dire parce que je ne vois pas...

Mme MONIQUE DORION :

On est rendus là dans le processus?

1965

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Oui.

M. PIERRE LAUZON :

1970 Parce que je ne vois pas... si vous êtes capable de me montrer à quelle place qu'il y a de la négociation dans ça, c'est correct. Mais c'est parce que pour moi, il n'y en a pas de négociation, à partir du moment où, nous autres, on leur dit: «Sortez du parc, profitez-en. Vous voulez faire des travaux avec votre oléoduc, tout ça, profitez-en pour sortir du parc.»

1975

1980 Si, eux autres, ils disent oui qu'il veulent sortir du parc, bien, c'est peut-être ça la conclusion. Mais à ce moment-là, comme on disait tantôt, c'est un nouveau projet. Ils vont présenter... ce projet-là vient de se terminer parce qu'il n'y a rien dans le parc. Donc, ils vont voir à présenter un nouveau projet.

1985 Mais la compagnie, je suis certain qu'elle ne veut rien savoir de ça, parce que là ça retarde leurs affaires. Donc, là, ça ne donne rien de commencer à discuter avec eux autres. Eux autres, ils vont vouloir rester dans le parc; nous autres, on va vouloir qu'ils sortent du parc.

1990 Donc, il y a la légalité, de un. Puis deuxièmement, un coup la légalité faite, admettons sur le plan juridique tout est correct, parce qu'il y a la légalité sur le plan juridique, mais il y a aussi l'aspect un peu, on pourrait dire, moral ou éthique ou environnemental. C'est-à-dire, ça, c'est une autre paire de manches qui n'a rien à voir avec la légalité. Donc, à partir de ce moment-là, nous autres, on dit: «Vous devez sortir du parc.»

1995 Nous autres, on n'est pas, nous autres et le Comité de citoyens d'Oka, le Comité de citoyens de Deux-Montagnes, le SNAP, tout ça, on n'est pas parlables à l'effet que ça doit être dans le parc. C'est-à-dire si ce n'est que, bon, ils mettent les stations de pompage, à ce moment-là, ce n'est pas le projet qui est là, là. C'est ça.

2000 C'est pour ça que, là, on parle du projet qui est sur la table. On ne parle pas d'un autre projet, puis qu'eux autres, ils disent: «O.K., on va laisser nos tuyaux qui sont là. On modifie complètement notre affaire, puis c'est juste des stations de pompage qui vont être là.» Là, on parle d'une tout autre affaire, d'un tout autre projet. S'ils s'en viennent sur la 344, on parle d'un tout autre projet. Ou s'ils parlent de le passer ailleurs, on parle d'un tout autre projet. On ne parle plus du tout de cette affaire-là.

2005 C'est pour ça que si vous êtes capable de me montrer à quelle place qu'il y a de la négociation possible, je vais peut-être comprendre. Mais je ne vois même pas la place qu'il y a de négociation dans ça.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2010 C'est sûr que si on atteignait supposément le résultat qu'ils acceptent de concevoir un autre projet, ça vous satisfait.

M. PIERRE LAUZON :

2015 Bien oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2020 Ça veut dire que l'entente serait à l'effet que, effectivement, on oublie ce trajet-là et on en construit un autre qui est à l'extérieur du parc.

M. PIERRE LAUZON :

Oui.

2025

Mme MONIQUE DORION :

Mais qui sommes-nous pour aller...

2030

M. PIERRE LAUZON :

Mais là, c'est-à-dire le projet, ils vont le présenter.

2035

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Ils vont le resoumettre.

M. PIERRE LAUZON :

2040

Il va y avoir des nouvelle séances d'information. Puis le monde vont aller écouter et ils vont regarder si ça a de l'air correct ou pas.

2045

Parce que le problème dans ça à un moment donné, c'est que c'est... puis quand on soulève, c'est-à-dire quand on pose des questions, c'est comme on est toujours, on est contre pour être contre. C'est-à-dire, ce n'est pas ça du tout là.

2050

Exemple, le dragage du lac, nous autres, quand on est intervenus et on a demandé, exemple au niveau du Comité des citoyens d'Oka, des audiences publiques, ce n'est pas qu'on est contre le dragage. On est pour, puis on l'a dit qu'on était pour que le dragage se fasse, mais on veut que le dragage se fasse de la façon la plus équitable, la plus respectueuse de l'environnement. Si la façon d'aller draguer, d'aller chercher des sédiments, il y a une autre façon encore meilleure, bien, qu'on prenne l'autre. Est-ce qu'on a étudié toutes les possibilités?

2055

Ça, ce qu'on a soulevé quand il y a eu la rencontre au restaurant Le Littoral, on a dit: «On pense que vous n'avez pas étudié toutes les possibilités qu'il y avait pour votre oléoduc.» Puis les audiences publiques ont pour but de forcer ça, c'est-à-dire à trouver toutes les alternatives. C'est sûr que si la compagnie arrive... bien, là, il va y avoir un nouveau projet. Ils vont le présenter. On va regarder ça: «Ça a l'air bien correct.» Donc, ça va se vivre et ça va se faire, si c'est en conformité des choses.

2060

Là, le principe que ça crée, c'est un peu: «un parc national, on ne devrait pas toucher à ça». On y touche déjà trop, entre autres le parc national d'Oka.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2065

Et vous, madame Dorion, par rapport à la médiation, comment...

Mme MONIQUE DORION :

2070

Je ne consens pas à une médiation.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2075

Vous ne consentez pas à la médiation?

Mme MONIQUE DORION :

Non.

2080

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Alors, l'enregistrement est officiellement fait.

Vous, monsieur Lauzon, je reviens à vous parce que ça n'a pas été si clair que ça.

2085

M. PIERRE LAUZON :

Bien, moi, c'est non à la médiation.

2090

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

C'est non à la médiation?

M. PIERRE LAUZON :

2095

C'est non à la médiation, comme je vous ai dit, à moins que vous puissiez me montrer la petite brèche qu'il y aurait ou possibilité de négociation.

2100

Si d'arriver et de sortir du parc, c'est une médiation, c'est une négociation, c'est bien correct, on la fait. Mais là, il me semble qu'il n'y a pas grand négociation là-dessus là. Parce que pour nous autres, ils doivent sortir du parc. Il y a toujours, comme je vous dis, le préalable, la légalité.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2105

Alors, j'ai essayé de vous cerner quel genre de résultat qu'on pouvait avoir. À ce moment-ci, je ne peux pas vous en dire plus.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

2110

Si je peux me permettre, je vois deux choses, dans le fond. Si, ce soir, vous dites: «On ne consent pas à la médiation» clairement, bien, à ce moment-là ce sera à nous de le dire au promoteur, en fait, et le mandat prendra fin. L'autre chose, c'est qu'il y a des éléments d'information. Donc, il y a quand même une rencontre demain avec le promoteur, une rencontre avec la Société Faune et Parcs sur des éléments d'information.

2115

Je ne sais pas si vous souhaitez voir ces éléments d'information ou être au courant des éléments d'information qui pourraient être retirés de ces rencontres-là avant de dire un non catégorique pour arrêter notre mandat de médiation?

2120

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Madame Dorion?

2125

Mme MONIQUE DORION :

Non, non, non. On a déjà discuté avec la compagnie deux heures, trois heures, puis...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2130

Pour vous, votre opinion est faite?

Mme MONIQUE DORION :

2135

Ah! oui, oui, oui, oui.

M. PIERRE LAUZON :

2140

C'est parce que moi aussi, c'est bien sûr, il va y avoir sûrement la même opération qu'il y a ce soir, c'est-à-dire de prendre notes. Donc, je vais sûrement, sur le site, aller voir qu'est-ce que la compagnie peut avoir dit comme tel.

2145

Mais je suis convaincu que demain matin, vous n'aurez pas la compagnie qui va dire: «Oui, oui, oui, ça a bien du bon sens, puis on veut changer», puis tout ça, qu'ils sont prêts à changer leur projet, puis ils sont prêts à s'en aller sur la 344 ou ailleurs, ou d'élaborer un tout autre projet. Si c'était ça, on fait tout simplement apprendre qu'ils sont d'accord pour changer leur projet.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2150

Mais si, ce soir, vous nous confirmez que vous n'acceptez pas la médiation, demain, on va simplement informer le promoteur qu'il n'y a pas de médiation. Alors, on n'ira pas aussi loin qu'on est allés avec vous ce soir.

2155 **Mme MONIQUE DORION :**

Bien, non, à partir du moment où il y a une partie qui n'accepte pas.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2160

C'est ça.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

2165

Donc, c'est de bien comprendre ce soir qu'il n'y aura pas de discussion pour demander au promoteur: «Avez-vous des papiers sur la légalité?» Par exemple, Société Faune et Parcs: «Avez-vous des avis sur la légalité?» On ne demandera pas au promoteur: «Êtes-vous ouverts à faire autre chose que grossir l'oléoduc dans le parc par des stations de pompage, par exemple, ou un autre projet qui serait à l'extérieur?»

2170

On dirait simplement à ce moment-là: «On a rencontré les requérants et les requérants ne souhaitent pas participer à la médiation. Ils ne consentent pas à participer à la médiation.» À ce moment-là, ça met un terme à notre mandat. C'est comme ça que...

2175 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Notre mandat finit avec votre non-consentement. Alors, on va simplement faire un état de ce qui s'est passé, du déroulement de la rencontre et on va soumettre notre rapport au ministre le plus vite possible. C'est ce qui va se passer.

2180

M. PIERRE LAUZON :

Et vous n'expliquerez pas aux gens de la compagnie les raisons pour lesquelles on s'oppose à la médiation? Non? Vous allez tout simplement dire: «Ils ne veulent pas...»

2185

Mme MONIQUE DORION :

On leur a déjà dit.

2190 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Compte tenu qu'on irait chercher aussi leur consentement et qu'on n'a pas le vôtre au départ, donc, c'est sûr que ça prend deux parties pour pouvoir faire une médiation.

2195 **M. PIERRE LAUZON :**

Oui, d'accord, mais la compagnie va sûrement vouloir savoir pourquoi on ne veut pas aller en médiation?

2200 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

2205 Oui, on va les informer, et comme on va aussi vous demander maintenant peut-être l'autorisation de déposer officiellement vos requêtes. Donc, ils vont voir aussi le contenu des requêtes d'audience publique. Parce que, présentement, elles n'ont pas été rendues publiques ces demandes-là. J'attendais votre autorisation pour le faire.

M. PIERRE LAUZON :

2210 Parce que pour nous autres, c'est pour ça que... nous autres, la question de médiation, de un, on est juste deux.

Mme MONIQUE DORION :

2215 Oui.

M. PIERRE LAUZON :

On est juste deux dans ça. Puis de faire venir...

2220 Parce que moi, il y a des gens que je trouve beaucoup plus qualifiés que moi, exemple monsieur O'Driscoll qui est un spécialiste, qui est un médecin, qui est aussi un spécialiste. Donc, là-dessus, moi, je le vois beaucoup plus lui à ma place en train de discuter ou de soulever un paquet de points, parce que cette personne-là...

2225 Comme disait Monique tantôt, nous autres, on n'a pas ces connaissances-là. Nous autres, on est des citoyens. On soulève des questions. Mais à un moment donné, on n'a pas les réponses. C'est ça le problème. Comme je vous disais tantôt, on n'est pas contre pour être contre; on soulève des questions, puis on n'a pas les réponses.

2230 **Mme MONIQUE DORION :**

C'est ça.

M. PIERRE LAUZON :

2235

«Pourquoi vous ne vous en allez pas sur la 344?» La seule réponse: «Le ministère des Transports ne veut pas.»

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2240

Mais vous savez, ce que je comprends, c'est que vous avez fait vos requêtes d'audience publique dans l'objectif d'étendre le débat...

M. PIERRE LAUZON :

2245

Oui.

Mme MONIQUE DORION :

2250

Exact.

M. PIERRE LAUZON :

2255

Exactement.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

... à d'autres citoyens, qu'ils puissent participer.

2260

M. PIERRE LAUZON :

C'est pour permettre...

Mme MONIQUE DORION :

2265

Exact.

M. PIERRE LAUZON :

2270

Et c'est pour ça qu'on a marqué toujours...

Mme MONIQUE DORION :

2275

Toujours, oui, moi aussi.

M. PIERRE LAUZON :

... je pense Monique aussi, en tout cas, on soulève:

2280 *«Il m'apparaît très important que ce projet soit soumis en audience publique s'il s'avérait qu'il est tout à fait conforme à la Loi sur les parcs, les servitudes légales dévolues à cette compagnie.»*

2285 que j'ai inscrit au deuxième paragraphe. Donc, pour moi, ça, c'est bien important. Il faut commencer par régler ça. Puis c'est ça qu'ont soulevé c'est-à-dire les trois groupes dont on parlait tantôt, les deux comités de citoyens plus le SNAP.

2290 Puis nous autres, on l'a fait pour permettre qu'éventuellement, il y ait un débat plus élargi. Parce que si la réserve qui est là: «il s'avère que c'est tout à fait conforme à la *Loi sur les parcs*», bien, là, à ce moment-là, il faudrait que le débat soit ouvert et que les gens, comme je vous dis, monsieur O'Driscoll et d'autres personnes, comme Marie-Martine Bédard et d'autres personnes, puissent intervenir dans le débat et puissent faire valoir des points, puis soulever c'est-à-dire toute la question de la légalité morale et non pas juridique, la légalité morale de faire justement un tel projet dans un parc national. Là, ça pourrait être soulevé.

2295 Juste nous deux, c'est-à-dire moi, je n'ai pas... je suis capable de soulever des choses. Mais quand je le soulève, je le soulève avec d'autres. Quand on soulève des choses au niveau de Niocan, on le soulève avec plein d'autre monde. Puis il y a des gens, il y a des spécialistes, ils sont capables d'interroger.

2300 Au niveau du Tribunal administratif, il y a des experts qui sont venus témoigner pour la communauté autochtone, qui sont venus témoigner pour l'Union des producteurs agricoles, ainsi de suite. Moi, je n'étais pas capable de dire ça.

2305 Parce qu'eux autres, de toute façon, la compagnie Niocan a ses experts, Roche et ainsi de suite, qui viennent témoigner. Ils ont leurs avocats, des gens qui sont payés très cher pour faire ça. Nous autres, on est des citoyens, on n'a pas ces ressources-là. Donc, il y a des gens, comme exemple au niveau du projet de Niocan, il y a des gens comme Eau Secours! Il y a des avocats. Exemple, il y a un avocat qui travaille pour nous gratuitement dans le dossier puis qui peut intervenir à un moment donné. Moi, je ne suis pas capable de faire l'argumentation de cet avocat-là ou de quelqu'un d'autre, d'un biologiste ou d'un hydrogéologue, ainsi de suite.

2315 C'est pour ça que, nous autres, on n'a pas cette expertise-là. On n'est pas capable de faire la médiation. S'il y a une audience publique, on va sûrement y participer, nous autres en tant que citoyens, mais il va avoir plein d'autres personnes qui vont intervenir en tant que citoyens mais aussi en tant que spécialistes.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2320 Alors, je comprends que la nature des enjeux...

Mme MONIQUE DORION :

2325 Exact.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

... vous fait dire que vous préférez une audience publique à une médiation.

2330 **M. PIERRE LAUZON :**

Oui.

Mme MONIQUE DORION :

2335 Exact. Il y a une nouvelle servitude qui va être négociée. Sommes-nous compétents pour essayer d'évaluer la nouvelle servitude qui va être négociée là par la compagnie? Moi, je ne suis pas compétente du tout, là.

2340 **M. PIERRE LAUZON :**

2345 Parce que ce que vous souleviez tantôt, si la compagnie arrive, puis vous demandez à la compagnie: «Avez-vous des preuves légales», nous donner le document légal, moi, je ne suis pas capable d'évaluer si c'est vrai, c'est correct ou ce n'est pas correct, parce que je n'ai aucune formation au niveau légal. D'autres personnes qui sont à l'extérieur pourraient venir dire: «oui, c'est correct» ou «ce n'est pas correct», ainsi de suite.

2350 Avec des audiences publiques, bien, les gens peuvent regarder ça. Ils écoutent, ils participent, ainsi de suite, ils présentent des mémoires, tout ça. Le débat est beaucoup plus élargi. Puis à chaque fois, je pense, que le ministre s'en va sur des audiences publiques, que ce soit, comme je vous dis, le projet de dragage qui n'est toujours pas fait, puis je pense que quand il va se faire, il devra se faire, mais il va se faire dans des meilleures conditions qu'il se serait fait au départ. Mais pourtant, il avait l'aval du ministère de l'Environnement dans le temps, le ministère des Transports. En tout cas, il y a beaucoup de gens, de fonctionnaires qui avaient donné le O.K. à ce projet-là. Ça avait de l'air bien correct. On s'en allait voir la population pour voir si la population était d'accord. Oups! il y a eu des freins, puis entre autres la Municipalité de Hudson.

2360 Mais je prends, mettons, le Suroît, c'est la même chose. Pourtant, il y a plein de monde qui avaient donné le O.K. à ce... là, oups! le ministre, il dit: «O.K., on va élargir le débat.» Là, ils vont devant le Comité de l'énergie, tout ça, là. Puis je pense que c'est ça qui est sain, puis c'est

ça qui fait que ça améliore, puis on trouve de nouvelles alternatives, puis des façons de mieux faire les choses.

2365 Donc, ce n'est sûrement pas à l'intérieur d'une médiation, le projet de l'oléoduc, qu'on va pouvoir mieux faire les choses. Parce que nous autres, on n'a pas les ressources pour ça. Il n'y a pas quelque chose...

Mme MONIQUE DORION :

2370 La nature des enjeux est très grande.

M. PIERRE LAUZON :

2375 C'est-à-dire, des audiences, ça permettrait à des gens d'intervenir et de faire vraiment les choses correctement.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2380 Alors, je comprends, demain on va informer le promoteur que vous refusez la médiation.

Mme MONIQUE DORION :

2385 Oui, oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

T'as d'autre chose à poser comme question?

2390 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

2395 Peut-être juste un élément. Vous comprenez aussi que, bon, évidemment, nous, on fera part de ce qui s'est dit et du refus de consentir à la médiation, les demandes d'audience demeurent, mais il appartient toujours au ministre de décider s'il va donner une demande d'audience ou s'il considère, à la limite, les demandes frivoles.

Mme MONIQUE DORION :

2400 Oui, on est conscients de ça.

M. PIERRE LAUZON :

On vit avec le ministre de l'Environnement avec le projet de Niocan, puis tout ça.

2405 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

Donc, avant de compléter...

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

2410

Pas de promesse d'audience, dans le sens... c'est ça que je veux dire.

M. PIERRE LAUZON :

2415

Non, non, non, c'est ça.

Mme MONIQUE DORION :

2420

Non, non, non, on a compris.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

Avant de compléter, les formulaires d'autorisation pour...

2425

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

Pour rendre public?

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2430

Oui.

M. RENÉ BEAUDET, analyste :

2435

Si, via les transcriptions, monsieur Lauzon et madame Dorion disent: «On consent à ce que nos demandes soient rendues publiques», à ce moment-là...

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2440

Alors, vous l'exprimez, s'il vous plaît.

M. PIERRE LAUZON :

2445

Oui, il n'y a pas de problème.

Mme MONIQUE DORION :

Je consens à ce que ma requête soit rendue publique.

2450 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :**

C'est la même chose pour monsieur Lauzon?

2455 **M. PIERRE LAUZON :**

Oui, oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2460 Parfait. Alors, elles seront rendues publiques. On en déposera une copie demain au promoteur et elles seront sur le site aussi.

Alors, là-dessus, il nous reste juste à vous dire merci d'avoir participé.

2465 **M. PIERRE LAUZON :**

Merci beaucoup à vous aussi.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire médiatrice :

2470 Bonne fin de soirée.

2475 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

2480

LISE MAISONNEUVE, s.o.